



Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord

Prévenir



L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) est un syndicat mixte qui regroupe 4 intercommunalités (pour 89 communes) et 4 communes et dont les compétences sont la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et la participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Protéger



Préserver



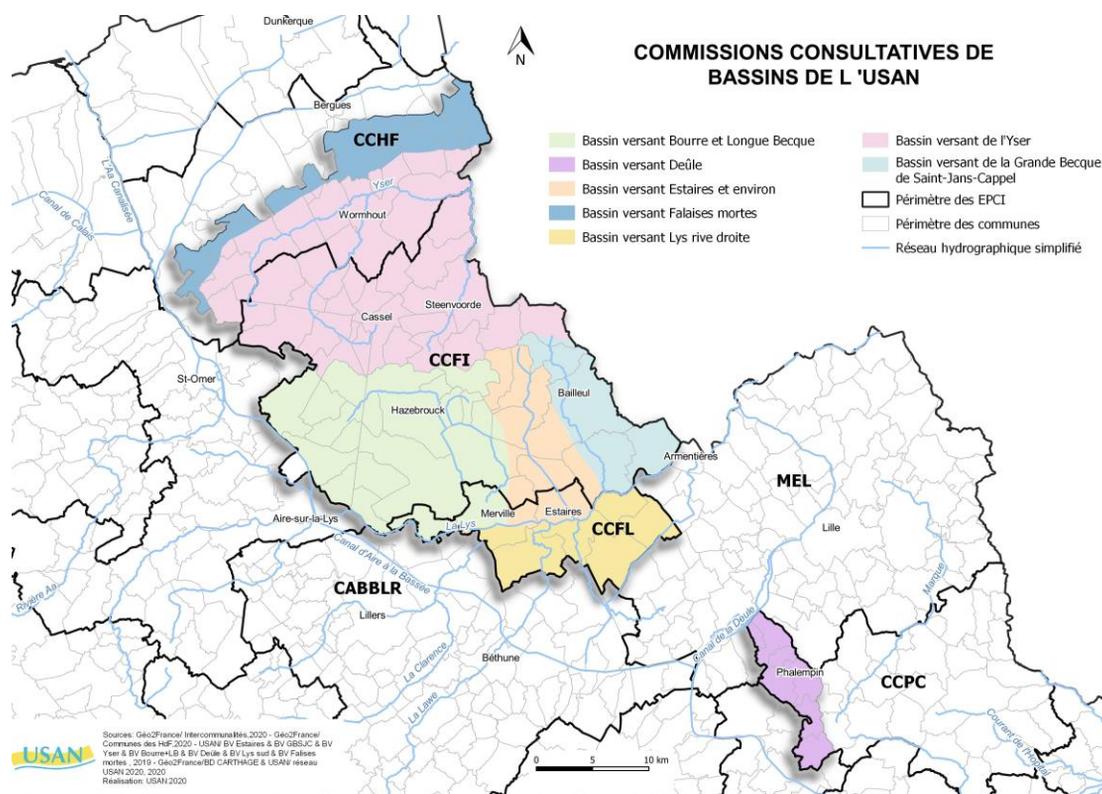
Rapport d'activité 2022



Sommaire

Périmètre de l'USAN et ses membres adhérents	page 3
Les élus de l'USAN	page 4
Les membres du comité syndical	page 5
La gouvernance	page 6
Le réseau hydrographique	page 7
L'organigramme de l'USAN au 1 ^{er} janvier 2023	page 8
Les services de l'USAN	page 9
<hr/>	
Les actions de gestion de milieux aquatiques	page 12
Zoom sur ...	page 25
Les actions de prévention des inondations	page 31
Zoom sur ..	page 33
Foncier et urbanisme	page 38
Les partenariats et les programmes	page 39
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux	page 41
Les prestations extérieures	page 52
<hr/>	
Les chiffres de l'exercice 2022	page 53
Les nouveaux locaux	page 57
Les commissions de bassins – bilan d'activité	page 59

Périmètre de l'USAN et ses membres adhérents



Le Syndicat Mixte Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord est constitué entre :

- La **communauté de communes Flandre Intérieure** pour l'ensemble du territoire de ses communes membres,
- La **communauté de communes Hauts de Flandre** pour tout ou partie du territoire des communes de Bambecque, Bissezeele, Bollezeele, Broxeele, Crochte, Eringhem, Equelbecq, Herzeele, Hondshoote, Killlem, Lederzeele, Ledringhem, Merckeghem, Millam, Oost-cappel, Quaedypre, Rexpoede, Volckerinckhove, Warhem, West-cappel, Wormhout, Wulverdinghe, Wylder, Zegerscappel,
- La **communauté de communes Flandre Lys** pour l'ensemble du territoire de ses communes membres,
- La **communauté de communes Pévèle Carembault** pour le territoire des communes de Camphin-en-Carembault, Chemy, Gondecourt, Herrin, Ostricourt, Phalempin, Wahagnies,
- Phalempin ;
- Camphin en Carembault ;
- Gondecourt ;
- Chemy.

Pour un total de 89 communes

Les élus de l'USAN

Le Président

Monsieur **Jean-Jacques DEWYNTER**,
Président de l'USAN réélu depuis le 28 septembre
2020 et 1^{er} adjoint au maire de Steenbecque



Les Vice-Présidents

Monsieur **LAZARO Thierry** - 1er VICE-PRESIDENT

PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN DE LA DEULE - DELEGATION RELATION EUROPEENNE - PROGRAMME EUROPEEN - RESSOURCES HUMAINES

Madame **STAELEN Edith** - 2e VICE-PRESIDENTE

PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN DE L'YSER - DELEGATION STRATEGIE FONCIERE ET PATRIMOINE

Madame **KEIGNAERT Sandrine** - 3e VICE-PRESIDENTE

PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN DE BOURRE - LONGUE BECQUE - DELEGATION ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

Monsieur **DELASSUS Christian** - 4e VICE-PRESIDENT

DELEGATION ENVIRONNEMENT - ESPECES INVASIVES

Monsieur **DUYCK Joël** - 5e VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN D'ESTAIRES - DELEGATION ENVIRONNEMENT - GESTION DES ESPACES ENVIRONNEMENTAUX ET PLANS DE GESTION

Monsieur **DEVOS Joël** - 6e VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE SAINT JANS CAPPEL - DELEGATION FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur **BOONAERT Jean-Philippe** - 7e VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE LYS RIVE DROITE - DELEGATION PRESTATIONS EXTERIEURES ET DEVELOPPEMENT

Monsieur **LEGROIS Christophe** - 8e VICE-PRESIDENT

DELEGATION LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - OUVRAGES HYDRAULIQUES

Monsieur **DARQUES Jérôme** - 9e VICE-PRESIDENT

DELEGATION TOUS LES SAGES

Madame **BECKAERT Marie-Andrée** - 10e VICE-PRESIDENTE

PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN FALAISES MORTES - DELEGATION LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DOUX

Les membres du comité Syndical

Le Comité de l'USAN totalise 47 membres

Commune de PHALEMPIN (SAGE)

Monsieur BALLEKENS André

Communauté de Communes Flandre Intérieure

Monsieur AMPEN Francis

Monsieur CREPIN Maxime

Monsieur GRIMBER Philippe

Monsieur DUCROQUET Olivier

Monsieur LEGROIS Christophe

Madame KEIGNAERT Sandrine

Monsieur LEMAIRE Roger

Monsieur BOURGEOIS Pierre

Monsieur BAES Franck

Monsieur DEBREU Christophe

Monsieur VERRIER Jean-Michel

Monsieur DRIEUX François

Monsieur SOODTS Serge

Monsieur DECROCK Benoit

Monsieur DEWYNTER Jean-Jacques

Madame STAELEN Edith

Monsieur DEVOS Joël

Madame DELESTRÉ Virginie

Monsieur WALBROU Dominique

Monsieur VAESKEN Dominique

Monsieur CAPPAERT Jean-Luc

Monsieur HEYMAN François

Monsieur DARQUES Jérôme

Communauté de communes Hauts de Flandre

Monsieur DELASSUS Christian

Monsieur BONDUAEUX Alain

Monsieur VERMERSCH Jérôme

Monsieur COLAERT Stéphane

Madame BECKAERT Marie-Andrée

Madame SOETE Marie-Agnès

Madame DELASSUS Claudine

Communauté de communes Flandre Lys

Monsieur BURETTE Jean-Marc

Monsieur ROLIN Eddy

Monsieur FICHEUX Bruno

Monsieur DELAVAL Christophe

Monsieur DUYCK Joël

Monsieur NORO Bruno

Monsieur TURPIN Edmond

Monsieur COTE Alexandre

Monsieur HENNEON François-Xavier

Monsieur BOONAERT Jean-Philippe

Madame DURUT Jocelyne

Communauté de communes de Pévèle en Carembault

Monsieur LAZARO Thierry

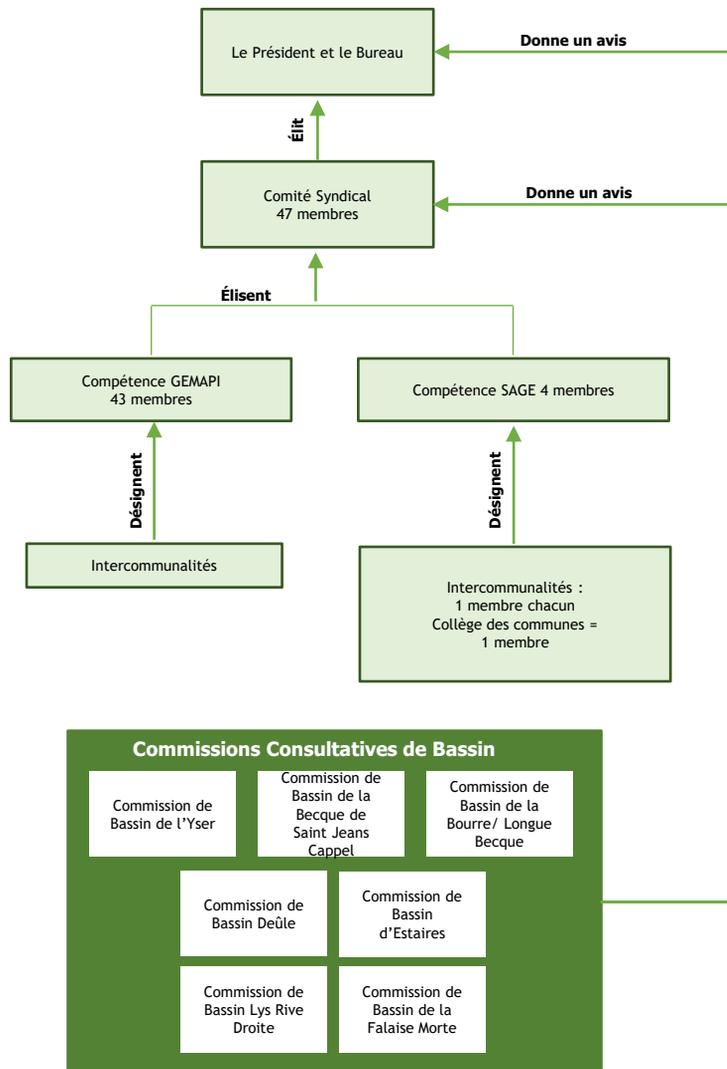
Monsieur DESMAZIERES Michel

Monsieur BOS Alain

Monsieur CHOCRAUX Bernard

Monsieur PROCUREUR Marcel

La gouvernance



RAPPEL

Les commissions de bassins

Afin de garder de la proximité et d'assurer la continuité de la connaissance du terrain, sept **commissions de bassins** sont constituées en tant qu'instances de travail et de propositions.

Chaque commission de bassins est présidée, par un vice-président, ou à défaut par un membre du comité syndical.

Sont membres de droit de ces commissions, les délégués de l'USAN justifiant d'un mandat dans l'une des communes du périmètre. Cette commission est complétée par un membre pour chaque commune non représentée par un délégué USAN.

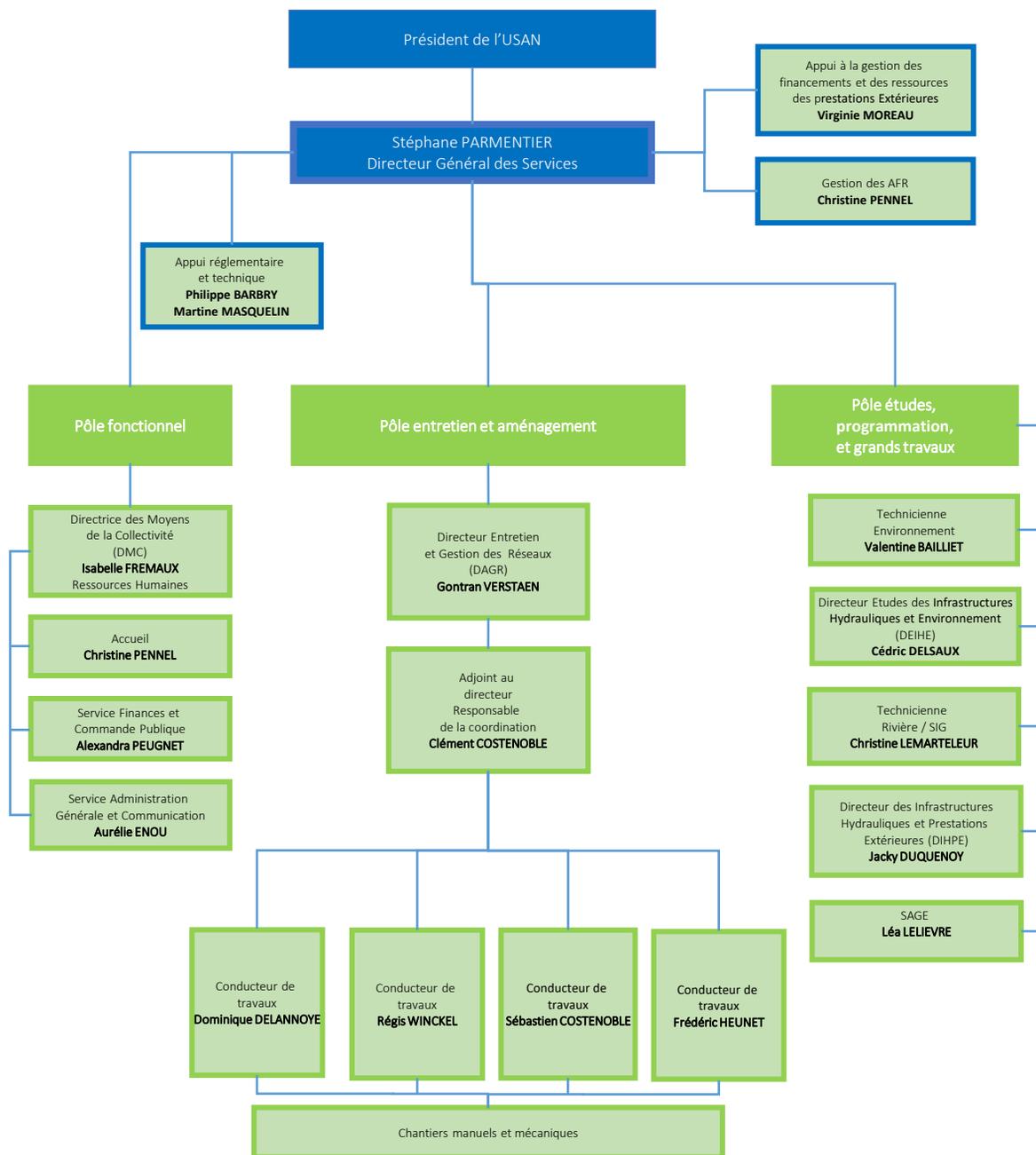
Les commissions de bassin permettent la représentation de tous les territoires. Elles sont amenées à :

- **Être informées** des actions sur le comité de bassin
- **Donner leur avis** sur les projets du syndicat sur leur territoire respectif

Elles ne disposent d'aucune capacité décisionnaire.

L'organigramme de l'USAN au 1^{er} janvier 2023

l'USAN totalise 34 agents au 1^{er} janvier 2023



Souffrant en 2022, notre collègue Philippe Thelie nous a quitté le 12 janvier 2023 des suites de sa maladie.

Au cours de l'année, deux agents techniques de l'USAN ont quitté la structure. Ils ont été remplacés à des postes équivalents mais sur des profils et compétences différents et en s'appuyant sur la réorganisation interne.

Les services de l'USAN

Deux pôles techniques assurent la coordination et la programmation des opérations et travaux réalisés par l'USAN en régie ou en prestations:

- Pôle entretien et Aménagement
- Pôle Etudes, Programmation et Grands travaux

Un Pôle fonctionnel assure le fonctionnement administratif et financier et la gestion des moyens de la collectivité.

Pôle Entretien et Aménagement

Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux :

La Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure les missions opérationnelles de l'USAN sur le terrain concernant l'entretien régulier et la restauration du réseau hydrographique.

Cette direction gère :

- La surveillance du réseau
- les travaux de faucardement et de défenses de berges,
- les travaux manuels d'entretien de la végétation et des embâcles,
- la mise en œuvre des plans pluriannuels d'entretien et de restauration des cours d'eau,
- la lutte contre les espèces invasives,
- La gestion des ouvrages hydrauliques et des zones d'expansion de crues.

Pour mener à bien ces missions, sous l'égide du Directeur, elle est composée de :

- Un adjoint au directeur responsable de la coordination
- 4 conducteurs de travaux, affectés à des territoires, service également en charge de la mission de curage des fossés de voirie de la CCFI. Préparation en vue des travaux à compter de 2023.
- 14 agents en chantier manuel et mécanique.



Pôle Etudes, Programmation et Grands travaux

Direction Etudes des Infrastructures Hydrauliques et Environnement:

La Direction Etudes des Infrastructures Hydrauliques et Environnement pilote les études préalables à la création des zones d'expansion de crues ainsi que les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau.

Elle assure également la prise en compte des problématiques environnementales et réglementaires dans les projets de l'USAN notamment au travers la réalisation des Evaluations environnementales, des dossiers d'autorisation et de déclaration au titre du code de l'environnement et les Plans pluriannuels de Gestion d'entretien et de restauration Ecologique des cours d'eau.

Elle conduit la stratégie foncière élaborée pour les terrains nécessaires à la réalisation des travaux de l'USAN.

Direction des Infrastructures Hydrauliques et prestations extérieures :

La Direction des Infrastructures Hydrauliques gère la réalisation et l'exploitation des projets de grandes ampleurs tels que les bassins de rétention, les zones d'expansion des crues, la rénovation des ouvrages, etc...

Cette direction émet également des avis techniques sur différents projets qui impactent les cours d'eau gérés par l'USAN comme les rejets d'eaux pluviales lors de travaux construction, les ouvrages d'art, les canalisations...

Elle assure également la réalisation des prestations extérieures de l'USAN (AFR, ASAD et 4^{ème} section des Wateringues.



RAPPEL

USAN: prestataire de services

Au-delà de ses propres compétences, l'USAN a développé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec de nombreuses institutions et associations pour lesquelles elle assure un travail administratif financier et technique.

Ces prestations sont réalisées notamment pour le compte d'une quarantaine d'Associations Foncières de Remembrement, 3 Associations Syndicales Autorisées de Drainage, la 4^{ème} Section des Wateringues.

Pôle Fonctionnel: Direction des Moyens de la Collectivité

Cette direction gère 4 domaines:

Finances et marchés publics : Le service des finances et de la commande publique prépare, met en forme, suit et contrôle l'exécution des documents budgétaires. Parmi ceux-ci on trouve le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Il a en charge également la gestion financière de la trésorerie, les emprunts, la programmation pluriannuelle des investissements et la comptabilité analytique.

Il assure également le lancement des procédures de marchés publics, leur suivi et leur contrôle.

-Ressources Humaines : Le service des Ressources Humaines gère la paie et son application et met en œuvre les moyens de gestion individuelle et collective du personnel.

Le service assure auprès des salariés un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion des carrières (promotions, retraite ...). Le service des ressources humaines est enfin responsable du développement des compétences (formation, apprentissage...).

Administration générale : Le service assure le secrétariat général ainsi que le contrôle et l'élaboration de certains actes (délibérations, arrêtés, décisions du Président, rapports...)



Les actions de gestion de milieux aquatiques

Les Plans de Gestion

Les Plans de Gestion des cours d'eau au Plan pluriannuel d'entretien et de restauration (PPRE) sont destinés à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour 5 ans, et à légitimer l'action de la collectivité notamment au titre de l'article L.215-15 du code de l'environnement et du L211-7 (déclaration d'intérêt général).

Elaborés dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier des partenaires, les Plans de Gestion visent un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations.

Ces programmes sont réalisés suite à des études préalables et après de nombreuses démarches réglementaires et administratives, dont une enquête publique.

En 2022,

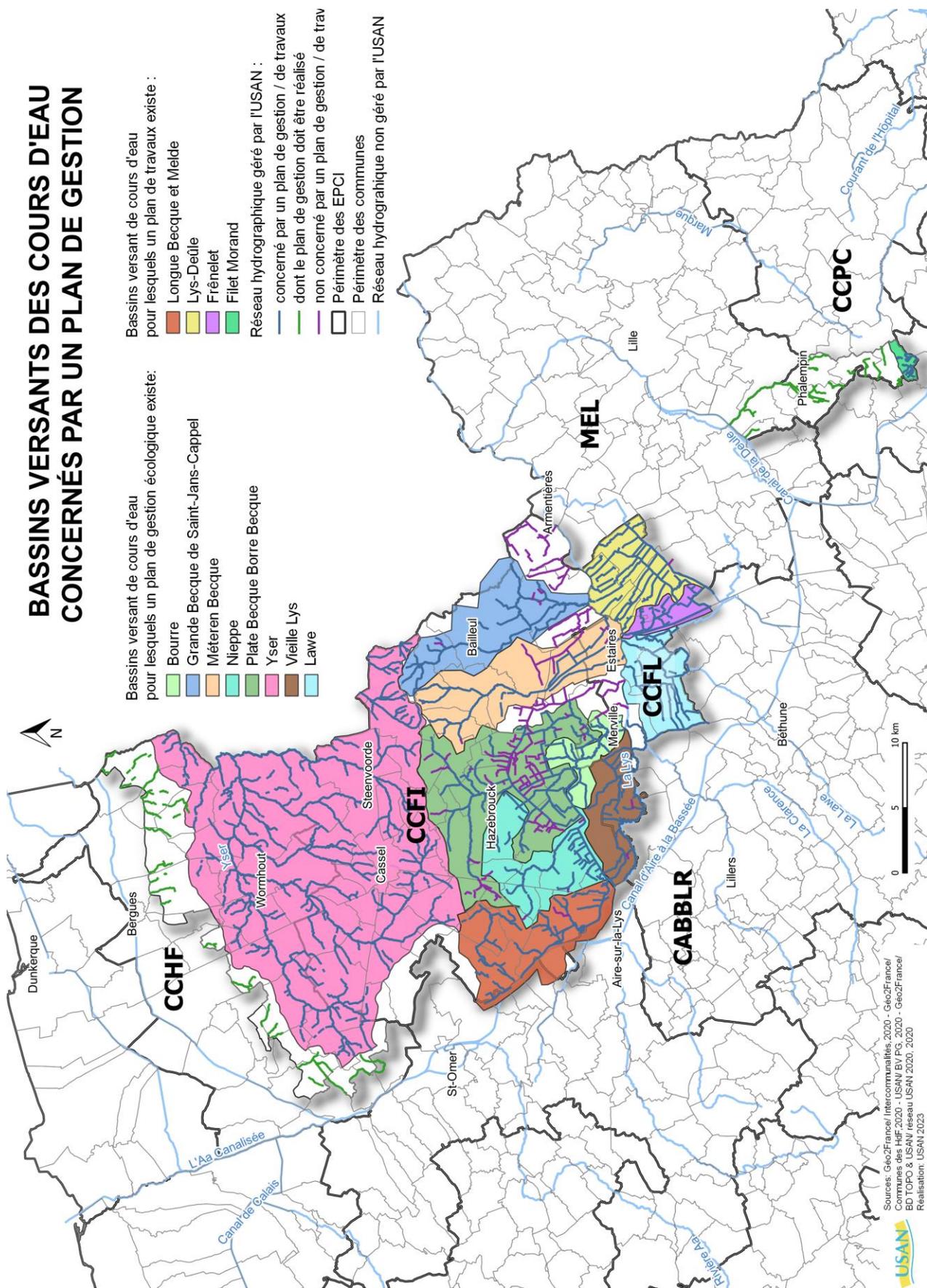
- 9 plans de gestion mis en œuvre = 820 kms
- 2 plans de gestion en élaboration = 59,5 kms
- Plusieurs plans de gestion en prévision sur environ 60 kms restant

Certains plans de gestion pluriannuels font l'objet d'une procédure de renouvellement, qui a été entamée dès 2020.



La carte des plans de gestion

BASSINS VERSANTS DES COURS D'EAU CONCERNÉS PAR UN PLAN DE GESTION



Récapitulatif des Plans de Gestion au 31/12/2022

Entité d'intervention	Plan de Gestion	Arrêté préfectoral	Linéaire retenu 2023-2024	Linéaire prévisionnel (km)	DIG	Autorisation
			(km)			
YSER	Yser	26/09/2016	353 km		DIG renouvelée 2021	Renouvellement en septembre 2026
METEREN BECQUE	Méteren Becque	28/12/2015	49 km		DIG renouvelée 2021	Renouvellement en décembre 2025
GRANDE BECQUE	Grande Becque de Saint Jans	19/09/2017	47,5 km		DIG renouvelée 2022	Prolongation autorisation 2022 et Renouvellement en septembre 2024
LYS DROITE	Lys rive droite (ex-Lys – Deûle pour partie)	13/06/2016	67,5 km		DIG renouvelée 2023	Prolongation autorisation 2023 et Renouvellement en janvier 2026
	Frênelet	28/06/2019	23,5 km		DIG renouvelée 2024	
LYS GAUCHE / BOURRE	Nieppe	05/04/2017	52,2 km		DIG renouvelée 2022	Prolongation autorisation 2022 et Renouvellement en décembre 2023
	Bourre	14/12/2016	27,1 km		DIG renouvelée 2021	Prolongation autorisation 2022 et Renouvellement en décembre 2023
	Plate Becque et Borre Becque +	06/12/2017	91,9 km		DIG renouvelée 2022	Prolongation autorisation 2023 et Renouvellement en décembre 2023
LYS GAUCHE	Longue Becque et Melde	27/01/2022	52,2 km		DIG renouvelée 2027	
	Vieille Lys	à venir SYMSAGEL / USAN	49,5 km		DIG déposée 2022	Pas d'autorisation
LYS DROITE	Lawe	à venir SYMSAGEL / CABBALR / USAN		52 km	DIG en cours d'élaboration 2023	Autorisation en cours d'élaboration 2023
FALAISE MORTE	Falaise Morte	en prévision USAN		31 km	Non déposée	
DEULE	Naviette	en prévision USAN / MEL		29 km	Non déposée	
	Filet Morand	à venir USAN	7,5 km	7,5 km	DIG déposée 2022	Pas d'autorisation
	TOTAL		820,9 km	112 km		

Autres études sur les cours d'eau

En complément de ces plans de programmation pluriannuelle, des dossiers ponctuels de travaux réguliers ou urgents sont traités directement par la réalisation de dossier loi sur l'eau dits de déclaration ou d'autorisation selon les seuils fixés par la nomenclature du R214-1 du code de l'environnement.

Aucun dossier réglementaire n'a été rédigé en 2022.

Des études topographiques, en vue de confirmer des demandes de travaux ou pour des besoins d'études, ont été réalisées en régie sur:

TOPOGRAPHIE 2022		lineaire	cubature
1 - BASSIN LYS DROITE			
Ct de la rue des Clinques	La Gorgue	350	
TOTAL		350	
2 - BASSIN YSER			
3 - BASSIN BOURRE / LONGUE BECQUE			
Fossé Flipo	Staple	1190	
Petite becque	Staple	590	
Dérivation de la Melde	Thiennes	1820	
Papote becque amont	Morbecque	870	
Ct de Veur Eyden	Vieux Berquin	1450	
Ct de la rue du Moulin	Vieux Berquin	1410	
ZEC 4 digues	Borre / Vieux Berquin	2200	
Borre Becque digues	Hazebrouck / Vieux Berquin	1500	
TOTAL		11030	
4 - ESTAIRES			
Meteren becque - DIGUES	Estaires / Le Doulieu	5230	
Ct de la fontaine + Liaison Fontaine / Pauvres	Steenwerck	2870	
Ct de la Bretagne	Estaires	1550	
Ct de la Redoute	Merville / Neuf Berquin	3130	
Liaison Ct Doulieu / Ct Bayard / Meteren Bcq	Le Doulieu	1350	
TOTAL		14130	
5 - BASSIN SAINT JANS			
6 - BASSIN DEULE			
7 - FALAISE MORTE			
Floresbecque 2	Killem / Rexpoëde	4930	0,0
TOTAL		4930	
TOTAL GENERAL		30440	

Les **analyses de sédiments** sont obligatoires pour les travaux de dévasement afin de connaître leur devenir une fois en dehors du cours d'eau. Plusieurs types d'analyses sont pratiqués notamment les métaux et les hydrocarbures mais aussi si besoin des tests éco-toxicologiques.

Ces analyses ont confirmé les conditions de réalisation du dévasement.



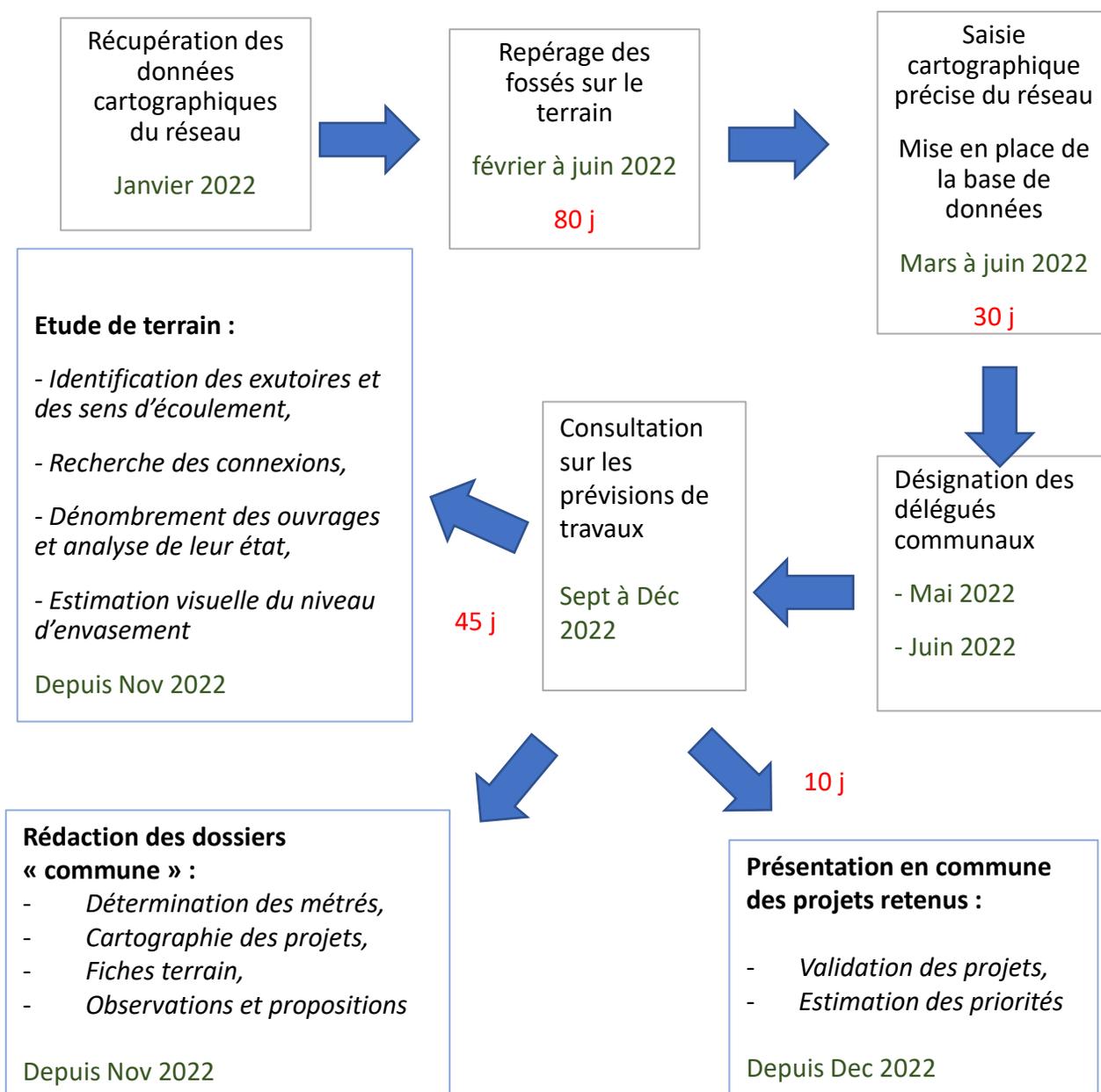
Préparation de la mission de curage des fossés de voirie de la CCFI

La Communauté de Communes de Flandres Intérieure (CCFI), dans le cadre de sa compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », a confié pour 2023 le curage et l'hydrocurage des fossés accessoires de voirie, pour les chemins et voies classés dans le domaine public communal, par délibération du Conseil Communautaire du 17 mai 2022.

Le Bureau puis le Comité Syndical de l'USAN ont délibéré favorablement le 15 décembre 2021 et le 24 octobre 2022 sur cette mission confiée à l'USAN par délégation de maîtrise d'ouvrage.

L'USAN assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des opérations dans le cadre du règlement général de voirie de la CCFI.

En 2022, de études et démarches réparatoires ont été engagés pour assurer la mise en œuvre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée dès le printemps 2023:

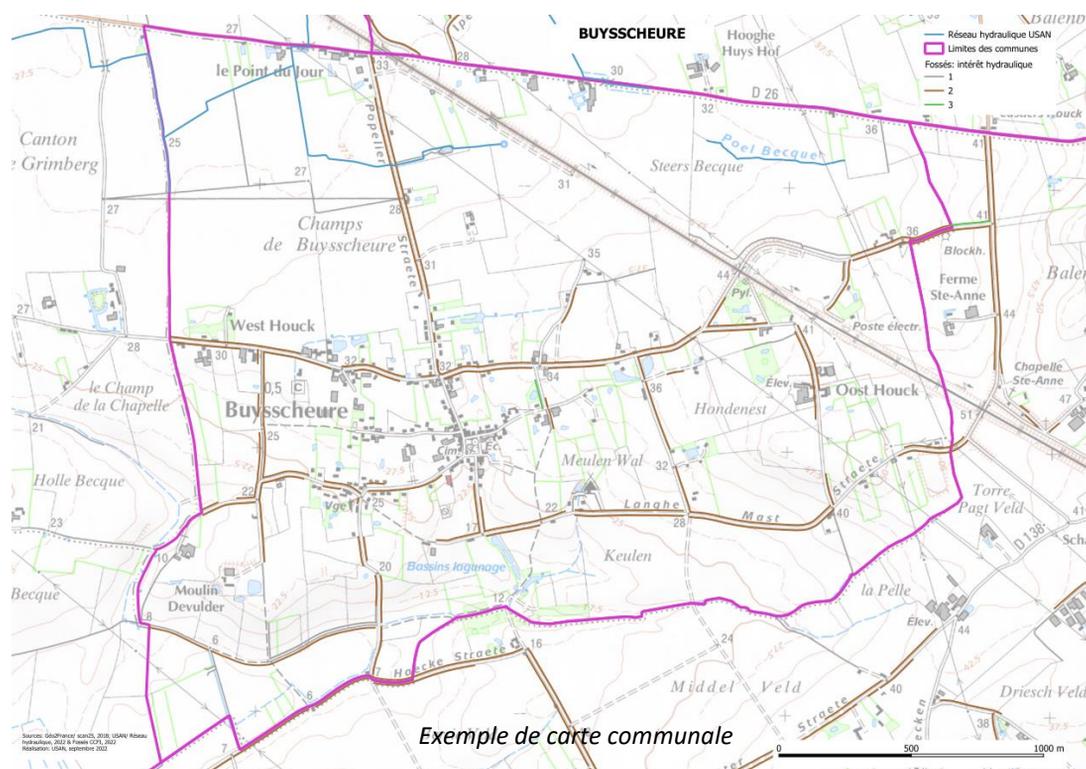


Préparation de la mission de curage des fossés de voirie de la CCFI

Topographie 2022 spécifique

FOSSÉS CCFI		
Rue de Briant	Wallon Cappel	870
Rue de Fletre / Copman Straete	Merris	775
Rue Delcourt	Neuf Berquin	500
Rue Verte	Hardifort	445
Route de la Nieppe	Morbecque	60
Papote Straete	Morbecque	2 120
Rue de Crindal	Boeseghem	305
Rue du moulin	Boeseghem	470
Perde Straete	Vieux Berquin	380
Bise Straete	Vieux Berquin	540
Petite route de Steenvoorde	Eecke	2 020
Rue du nide de geai	Eecke	605
Rue de St Eloi	Eecke	1 750
Route du Château d'eau	Sainte Marie Cappel	1 300
Vanbleus Straete	Sainte Marie Cappel	1 545
Chemin de Terdeghem	Sainte Marie Cappel	750
Braems Straete	Sainte Marie Cappel	560
		14 995

Cartographie 2022 spécifique



En 2022, deux campagnes d'analyses ont été menées:

- Sur la Canal d'Hazebrouck.

A la demande des acteurs locaux, des campagnes de mesures régulières sur les mêmes points de mesures ont eu lieu avant et après les travaux de désenvasement pour suivre l'évolution de la qualité des sédiments.

Une campagne sur les 4 points a eu lieu en 2022, qui a identifié encore des pollutions aux métaux lourds dans les sédiments.

Toutefois, les teneurs dans les sédiments sont largement moindres que lors des analyses de 2008, avant travaux, et tendent à s'amenuiser depuis les mesures de 2016, pour se rapprocher des seuils de pollution. Une migration des éléments vers l'aval est aussi observé.

La situation du canal d'Hazebrouck s'est ainsi largement améliorée du point de vue de la qualité des sédiments, même si la sédimentation est redevenue importante sans être critique.

- Sur la dérivation de la Melde.

Le Plan de Gestion de la Longue Becque et de la Melde est autorisé par Arrêté Préfectoral du 27 janvier 2022. Il intègre le dévasement de la Dérivation de la Melde à Thiennes. Préalablement aux travaux, l'USAN a dû actualiser à la fois les analyses des sédiments et l'inventaire faunistique et floristique.

Une campagne d'analyse a eu lieu sur les 11 points de référence.

Ces analyses ont confirmé les conditions de réalisation du dévasement, notamment l'absence d'écotoxicité permettant le régalage.

Dans le cadre des renouvellements de Plan de Gestion, l'USAN a dû présenter, aux services de police de l'eau, un bilan détaillé des actions conduites dans le cadre des plans de gestion.

Dans le même temps, des diagnostics de terrain ont permis d'identifier des évolutions des cours d'eau depuis l'état des lieux initial et de préparer les objectifs de gestion ainsi que les futures actions de ces nouveaux Plans de Gestion.

La campagne de faucardement 2022/2023



➤ Bilan des linéaires traités :

- Diminution des linéaires traités par rapport à la saison 2021/2022 :

- Eté -21 Km (-22%)
- Hiver -20 Km (-4%)

	Eté		Hiver		Total été	Total Hiver
	Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage		
Lys rive droite	-	13.005 ml	24.115 ml	59.945 ml	13.005 ml	84.060 ml
Yser	-	4.300 ml	13.190 ml	126.715 ml	4.300 ml	139.905 ml
Bourre / L.B.	-	34.115 ml	21.880 ml	139.695 ml	34.115 ml	161.575 ml
Estaires et env.	5.190 ml	17.420 ml	16.515 ml	31.125 ml	22.610 ml	47.640 ml
St Jans	-	-	5.660 ml	30.440 ml	-	36.100 ml
Deûle	-	-	2.850 ml	5.960 ml	-	8.810 ml
Falaise morte	-	-	650 ml	25.530 ml	-	26.180 ml
TOTAL	5.190 ml	68.840 ml	84.860 ml	417.335 ml	74.030 ml	502.195 ml



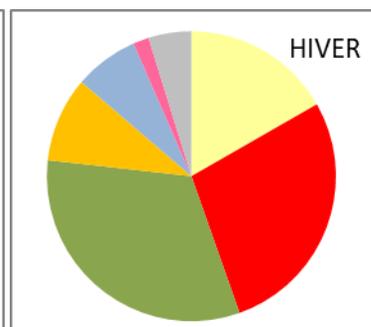
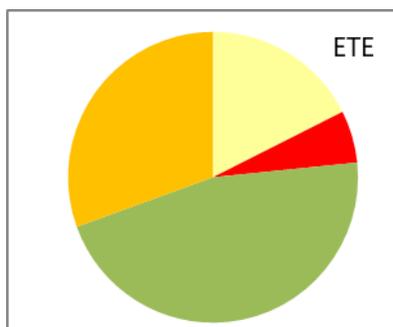
Les éparages d'hiver ont augmenté de 40 Km **(+90%)** pour soit remplacer le faucardage, soit le précéder, soit assister les chantiers manuels, ou encore traiter des portions de cours d'eau sans accès pour une pelle hydraulique.



Les éparages d'hiver ont augmenté de 40 Km pour notamment remplacer le faucardage, du fait des conditions climatiques automnales sèches, favorables à l'intervention sur les gros émissaires, et également pour pallier aux pannes des pelles hydrauliques.

➤ Répartition des actions d'entretien par bassin, toutes actions confondues.

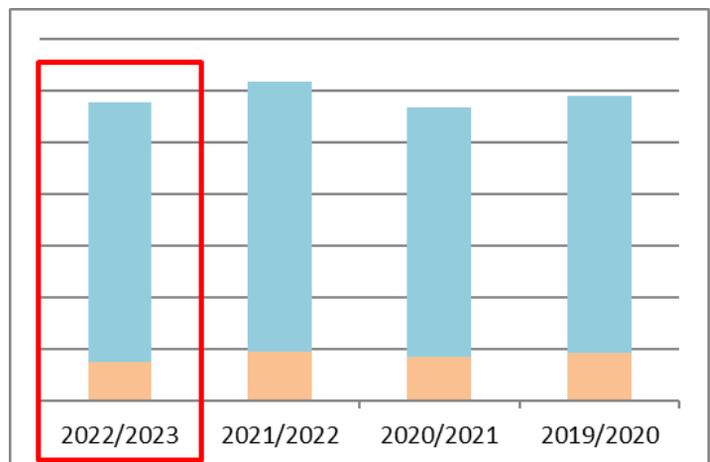
		ETE	HIVER
1	Lys rive droite	18%	17%
2	Yser	6%	28%
3	Bourre / LB	46%	32%
4	Estaires et env.	31%	9%
5	St Jans	-	7%
6	Deûle	-	2%
7	Falaise morte	-	5%
	TOTAL	100%	100%



➤ **Evolution des linéaires de cours d'eau entretenus**

- Peu d'évolution suivant les années paires (partage de certains linéaires avec la MEL) et impaires.

	été fauc + epar	hiver fauc + epar	total	P/I
2022/2023	74.030	502.195	576.225	P
2021/2022	95.605	522.095	617.700	I
2020/2021	85.700	481.860	567.560	P
2019/2020	92.905	496.880	589.785	I





Chantiers manuels et associations

Jusqu'à **14 agents de terrain** de l'USAN interviennent de manière régulière sur l'ensemble du territoire en chantiers manuels.

Ils agissent sur les réseaux et les ouvrages, **par de la surveillance ou sur des interventions d'urgence**, comme les opérations de retrait d'embâcle qui sont des courtes missions mais qui entraînent beaucoup de déplacements.

Ils réalisent aussi ponctuellement des chantiers manuels, en accompagnement de moyens mécaniques, ou pour réaliser des opérations d'élagage, de débroussaillage, d'aménagements écologiques...

Les gros travaux **d'entretien manuel de cours d'eau** nécessitent en revanche une main d'œuvre abondante, et sont majoritairement sous-traités à 3 associations d'insertion : **RéAgir, Interval et Orme-Activité**.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nb d'interventions	269	223	164	199	127
Nb d'heures	16.721 h	12.158 h	6.862 h	9.760 h	6.698 h

➤ Nombre de chantiers réalisés – Nombre d'heures consacrées

		Nb chantiers		Nb heures consacrées ou facturées	
Régie		85	67.0 %	1.944 h	29.0 %
Associations	RéAgir	12	9.5 %	1.390 h	20.7 %
	Orme Activités	24	19.0 %	3.196 h	47.7%
	Interval	6	4.5 %	168 h	2.6 %
TOTAL		127	100.0%	6.698 h	100.0%



Développer notre compétence environnementale au travers de l'insertion professionnelle des personnes en difficultés : l'USAN s'engage.

Avec les associations



Réagir

Orme
Activités

Interval

Notre syndicat renforce son partenariat avec les associations d'insertions spécialisées dans l'entretien environnemental des cours d'eau.

En 2022, l'USAN a continué son action en établissant un marché public en 4 lots pour un montant global de 120 000 € HT réservé spécialement à ce type de structure.

Lot n° 1 Yser / Falaises Mortes - Orme Activités = 35 000 €

Lot n° 2 Lys Rive Gauche - Orme Activités = 35 000 €

Lot n° 3 Lys rive Droite - Réagir = 30 000 €

Lot n°4 Deûle - Interval = 20 000 €

Ces travaux d'entretien et de restauration ont consisté à

- ➔ Gérer la ripisylve (abattage et élagage),
- ➔ Eliminer les espèces végétales invasives,
- ➔ Assurer la défense de berge par des techniques de génie écologique végétal,
- ➔ Enlever les embâcles pouvant favoriser les inondations,
- ➔ Assurer la gestion des espèces végétales (élagage de saules têtards, ...).

C'est dans ce cadre que les associations d'insertion « **Orme activités** » (Hazebrouck), « **REAGIR** » (Lestrem) et « **Interval** » (Wattignies) ont entretenu cette année plusieurs dizaines de kilomètres de cours d'eau situés sur le territoire de l'USAN.

➤ **Types d'interventions réalisées**

- Les chantiers « Cours d'eau » et « retrait d'embâcles » représentent toujours la majorité des interventions.
- Les campagnes de prospection correspondent aux activités de surveillance du réseau et de vigilance post-crués, sans forcément déclencher la mise en place d'une équipe de chantier manuel. Elles sont exclusivement assurées en régie.

	REGIE		ASSOCIATIONS		TOTAL GENERAL	
	Nb chantiers	Nb d'heures	Nb chantiers	Nb d'heures	Nb de chantiers	
Embâcles	19	220 h	1	56 h	20	15.7%
Cours d'eau	20	558 h	37	4.380 h	57	44.9%
Ouvrages	6	156 h	-	-	6	4.7%
Bassins	15	212 h	4	318 h	19	15.0%
ZEC	2	52 h	-	-	2	1.6%
Invasives	8	152 h	-	-	8	6.3%
Plantations	6	146 h	-	-	6	4.7%
Aménagements éco.	7	424 h	-	-	7	5.5%
Prospection	2	24 h	-	-	2	1.6%
TOTAL	85	1.944 h	42	4.754 h	127	100.0%



La prospection n'intègre pas la surveillance du réseau réalisée par les conducteurs de travaux, qui porte sur plus de 300 km annuel soit plus de 45 jours.

➤ **Répartition des interventions par bassins**

	REGIE		ASSOCIATIONS			TOTAL GENERAL	
	Nb Chantiers	Nb d'heures	Nb Chantiers	Nb Heures	Asso	Nb de chantiers	
Lys rive droite	5	38 h	8	1.042 h	RéAgir	13	10.2%
Yser	40	588 h	11	1.324 h	Orme	51	40.2%
Bourre Longue Bcq.	23	802 h	6	972 h	Orme	30	23.6%
			1	118 h	RéAgir		
Estaires en env.	6	284 h	4	528 h	Orme	13	10.2%
			3	230 h	RéAgir		
ST Jans	5	158 h	2	300 h	Orme	7	5.5%
Deûle	4	68 h	6	168 h	Interval	10	7.9%
Falaise morte	2	6 h	1	72 h	Orme	3	2.4%
TOTAL	85	1.944 h	42	4.754 h	-	127	100.0%

Travaux de restauration des cours d'eau

➤ Travaux réalisés en régie

	Lys rive droite	Yser	Bourre – Longue Becque	Estaires et Environs	Grande becque De St jans	Deûle	Falaise morte	TOTAL
Défenses de berges par tunage bois	1	5	5	-	1	1	1	14
Linéaires défenses de berges	12 ml	150 ml	235 ml	-	9 ml	21 ml	12 ml	439 ml
Nb heures consacrées	4 h	151 h	297 h	-	24 h	12 h	31 h	519 h
Défenses de berges par enrochement	-	2	1	-	-	-	-	3
Quantités enrochements	-	75 T	25T	-	-	-	-	100 T
Linéaires défenses de berges	-	166 ml	19 ml	-	-	-	-	185 ml
Nb heures consacrées	-	85 h	8h	-	-	-	-	93 h
Pose, retrait ou réfection d'ouvrages de serv.	2	4	2	1	-	-	-	9
Linéaire	-	30 ml	10 ml	-	-	-	-	40 ml
Nb heures consacrées	7 h	90 h	80 h	4 h	-	-	-	181 h
Chantiers d'élagage de berges woodcracker	1	-	3	1	-	-	-	5
Linéaires cours d'eau	400 ml	-	1000 ml	320 ml	-	-	-	1720 ml
Nb heures consacrées	40 h	-	156 h	96 h	-	-	-	292 h
Chantiers de dévasement bassins et fossés	-	4	-	2	-	-	-	6
Linéaire	-	760 ml	-	1185 ml	-	-	-	1945 ml
Nb heures consacrées	-	65 h	-	24 h	-	-	-	89 h
Retrait mécanique d'embâcles	4	7	6	-	2	-	-	19
Nb heures consacrées	11 h	109 h	130 h	-	34 h	-	-	284 h
Retalutage de berges	-	-	-	1	-	-	-	1
Nb heures consacrées	-	-	-	4 h	-	-	-	4 h
Terrassement pour descente aménagée	-	1	-	-	-	-	-	1
Quantités enrochements	-	26 T	-	-	-	-	-	26 T
Nb heures consacrées	-	8 h	-	-	-	-	-	8 h
Aménagement d'une noue	-	1	-	-	-	-	-	1
Linéaire de terrassement	-	210 ml	-	-	-	-	-	210 ml
Nb heures consacrées	-	31 h	-	-	-	-	-	31 h
TOTAL Nb de chantiers	8	24	17	5	3	1	1	59
TOTAL Nb heures consacrées	62 h	539 h	671 h	128 h	58 h	12 h	31 h	1501 h

➤ Travaux réalisés en prestation

- Les chantiers importants font l'objet d'un zoom spécifique dans les pages suivantes.





ZOOM sur ...

Le suivi écologique et l'entretien des aménagements hydrauliques

L'USAN assure la gestion des bassins et des ZEC.

Ces espaces doivent être gérés scrupuleusement (d'un point de vue hydraulique mais aussi écologique) en programmant des actions régulières d'entretien et en anticipant les travaux plus importants.

Depuis 2020, ils font l'objet d'importantes interventions de gestion :

- De nombreux baux environnementaux (pâturage, fauche...) ou conventions d'usages (apiculture...) sont établis pour en assurer un autre usage qu'hydraulique et un entretien écologique,
- La fauche des ouvrages nécessite de lourds moyens : par exemple, la fauche 1 à 2 fois par an des digues des ZEC de la Bourre représente au moins 3 semaines d'un agent et d'un tracteur...



Figure 8 - Aspect de la population de Scirpus olivaceus de la zone n° 2, 24 août 2021



L'USAN assure un suivi écologique des aménagements hydrauliques afin de confirmer l'intérêt pour la biodiversité de ces espaces et d'orienter les modalités de gestion :

- le Conservatoire d'Espaces Naturels nous accompagne pour l'élaboration d'un plan de gestion des ZEC de Borre,
- Le Conservatoire de Bailleul assure le suivi annuel de l'évolution des plantes protégées (qui ont été déplacées lors des travaux de dévasement) du bassin de la Becque du Mont Noir,
- Un suivi écologique annuel est effectué par AXECO suite aux travaux d'aménagement de la ZEC d'Arnèke,
- La Fédération de Pêche assure des pêches électriques de suivi à proximité des travaux réalisés sur les cours d'eau (Grand Dam, Esquelbecq, bassin d'Oudezeele...)



ZOOM sur ...

Les travaux d'aménagement écologique de la Bourre à Merville et du Préavin à Morbecque

Dans le cadre du projet LINBATYS (Lutte contre les INondations dans le BAssin Transfrontalier de la LYS), les partenaires du projet se sont accordés sur 2 aménagements qui se situent à l'aval du bassin versant de la Bourre :

- L'aménagement de la Bourre à Merville (contexte urbain)
- L'aménagement du Canal du Préavin à Morbecque (contexte rural)
- Ces deux aménagements sont également prévus dans le cadre des Plans de Gestion de cours d'eau.

Les lits mineurs du Canal du Préavin et de la Bourre sont très larges car historiquement aménagés pour la navigation. Les écoulements y sont lents, ce qui favorise une sédimentation rapide et la prolifération de la végétation aquatique (parfois exotique et envahissante), donnant lieu à des opérations lourdes d'entretien (curage, faucardement) pour conserver la capacité hydraulique et maintenir les écoulements.

Les 2 aménagements sont sur le même principe : Ils consistent en la création de banquettes écologiques qui « pincent » le lit mineur du cours d'eau pour permettre une accélération des écoulements, une diversification des habitats et une auto-épuration naturelle et durable.

L'USAN a réalisé la maîtrise d'œuvre et la Maitrise d'ouvrage de ces 2 aménagements. Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise LEBLEU à l'automne 2022.



AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DE LA BOURRE A MERVILLE

LINBATYS

L'objectif du plan de lutte contre les inondations « LINBATYS » est de gérer de manière efficace, coordonnée et écologique les eaux de surface d'un bassin transfrontalier de la Lys d'une surface de 570km², afin de diminuer les risques d'inondation et les catastrophes naturelles qui y sont liées. C'est ainsi que 3 opérateurs coordonnent leurs efforts pour réaliser des travaux afin de créer des capacités supplémentaires de stockage des eaux lors des crues, ainsi que des aménagements écologiques.

Het project Linbatys milt op een efficiënt en gecoördineerd beheer van de oppervlaktewateren van het grensoverschrijdend Leiebekken met een oppervlakte van 570 km² en wil zo het risico op overstromingen en natuurrampen verminderen. Drie partners bundelen hun krachten om bijkomende capaciteit voor opslag van water te creëren en om ecologische inrichtingswerken aan te leggen: communicatie- en sensibilisatieacties zijn georganiseerd op het betreffende gebied.

Plus d'informations sur www.linbatys.eu



62.000 km²
10.800.000 habitants/meniers
Territoire France-Wallonie-Vlaanderen

www.interreg-fwwl.eu
@interregfwwl

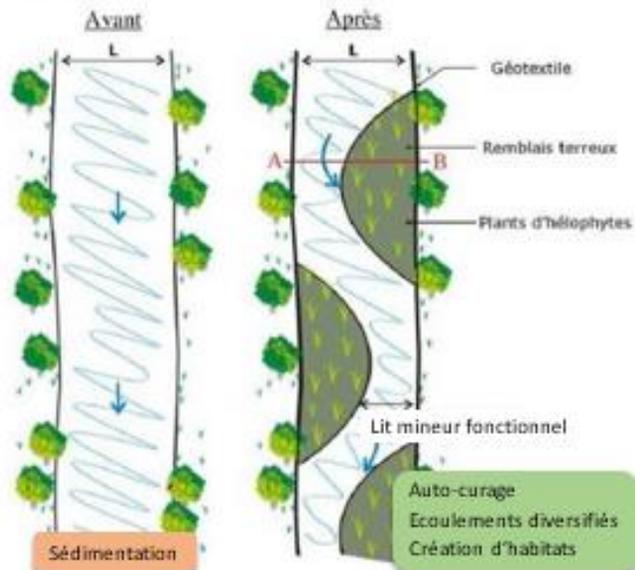


Bassin versant de la Bourre

La Bourre se jette dans la Lys à Merville.

Gestion hydraulique par système d'écluse en amont et en aval de celle-ci

⇒ Régulation du niveau d'eau



COÛT TOTAL DE L'OPERATION : 207 250 TTC

Opération réalisée avec le soutien de :

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR
REGIONALE ONTWIKKELING



LINBATYS

La lutte contre le rat musqué et les espèces invasives

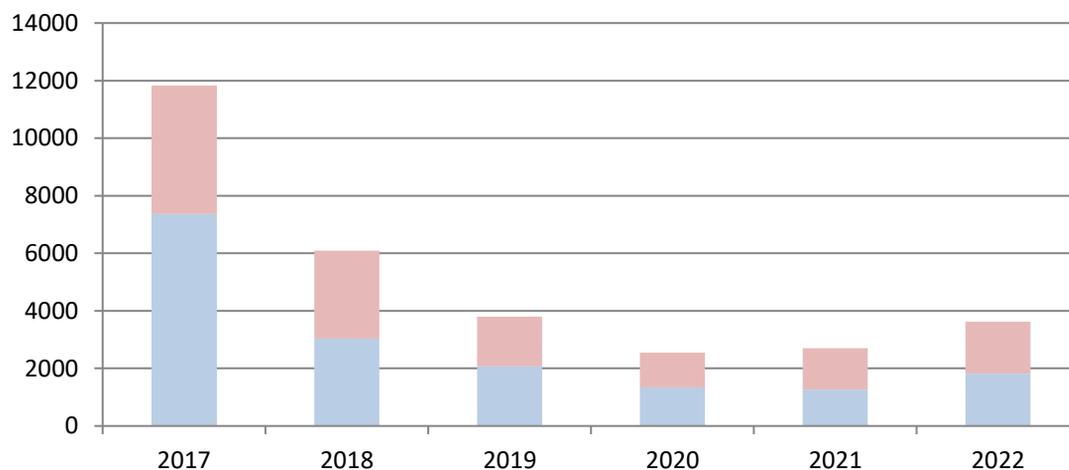
➤ Résultats de la campagne de piégeage 2022

Après plusieurs années de baisse continue, le total des prises réalisées en 2022 augmente légèrement et régulièrement depuis 2020 :

- **+6%** entre 2020 et 2021
- **+34%** entre 2021 et 2022

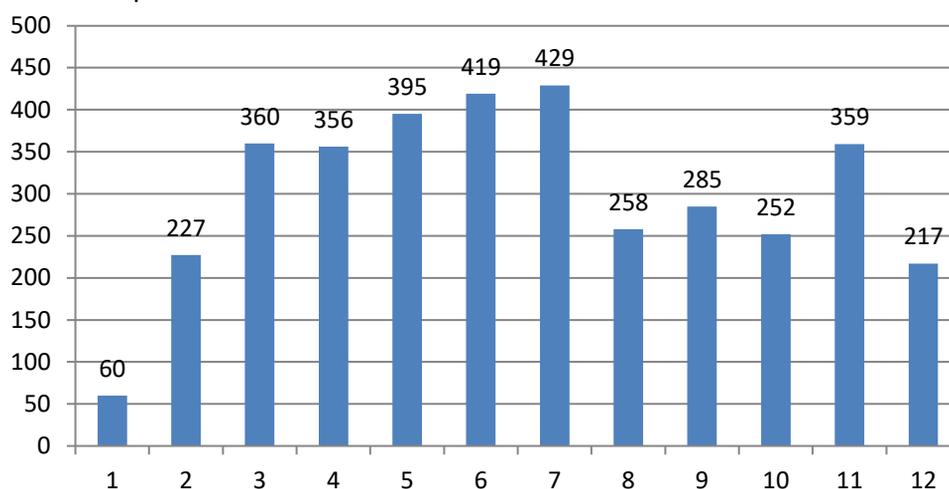
	2017*	2018*	2019	2020	2021	2022
1er semestre	7369	3037	2074	1340	1257	1817
2ème semestre	4462	3049	1728	1203	1443	1800
TOTAL	11831	6086	3802	2543	2700	3617
Commune maxi	840	410	405	139	235	542

**Les années 2017 et 2018 comprennent les données de piégeage des communes de la MEL*



➤ **Répartition mensuelle des prises 2022**

- L'année 2022 reste marquée par la sécheresse estivale. Le manque d'eau étant un élément défavorable à la prolifération du rat musqué, la diminution des prises est marquée à partir d'août.



➤ **Disparités du niveau d'infestation sur les 79 communes adhérentes**

Prises 2022	<10	10 à 20	21 à 50	51 à 100	>100
Nb communes	28	17	13	9	12
Part des communes concernées	35.5%	21.5%	16.5%	11.5%	15%

➤ **Répartition des prises par bassins**

- Tous les bassins affichent une augmentation du nombre de prises, excepté le bassin de l'Yser
- Le bassin Deûle a fait l'objet d'une campagne au printemps 2022. Les prises sont nulles..

Bassin	LD	Y	B-LB	EE	St J	D	Total
Prises en 2022	275	690	1430	845	377	0	3617
Prises en 2021	215	1111	598	500	193	83	2700
Evolution	+28%	-38%	+139%	+69%	+95%	-100%	+34%
Nb communes*	6	35	22	10	6	7	86
% en 2022	7.5%	19.0%	39.5%	23.5%	10.5%	0%	100%

➤ **Travaux de lutte contre l'hydrocotyle**

Suite aux lourds travaux de lutte contre l'hydrocotyle en 2018 sur le courant du Leet et le Courant du Doulieu (plus de 9 km), et après des interventions importantes sur la Plate becque et le courant du Laudyck en 2019, puis sur la Bourre à Merville en 2021, un passage régulier (2 fois par mois de mars à septembre) est réalisé chaque année pour arracher les foyers de repousses.

➤ **Travaux de faucardement de la Lawe**

Depuis 2021, le faucardage de la Lawe est réalisé par l'USAN, par le biais d'une convention de groupement de commandes entre la CABBALR en amont (7.8 km) et l'USAN en aval (8.9 km).

Le marché a été passé par l'USAN, et c'est l'entreprise STC Courtois qui a été retenue.

Les travaux ont été réalisés au mois de juin et ont duré 1 mois, le coût de l'opération s'élève à près de 27 000 € HT.



Projets de lutte contre les inondations

Nom de la ZEC	Nom du maître d'œuvre	Type d'ouvrage	Dimensionnement	Début des études	Foncier	Etat d'avancement Partie étude	Etat d'avancement Partie réglementaire	Volume de rétention prévu	Travaux	Financement
ZEC Terdeghem/ Steenvoorde	Artélia	2 ouvrages 2 remblais perpendiculaires avec ouvrage de gestion hydraulique	Crue 20 ans	2015	Acquisition et servitudes de sur- inondation / DUP pour expropriation	Conception terminée en 2018 Dossier réglementaire de 2018 à 2020	Enquête publique du 1 ^{er} décembre 2020 au 19 janvier 2021 Arrêté préfectoral du 21/10/2021	47 470 m ³	Marché attribué à GUINTOLI / 570 000 € HT Engagement à venir à la suite de la procédure d'expropriation	FEDER / Agence de l'Eau
ZEC La Levette à Saint Jans Cappel / Berthen	Antéagroup	1 remblai perpendiculaire avec ouvrage de gestion hydraulique + décaissement	Crue 20 ans	2016	Acquisition 3.80 ha/ DUP pour expropriation	Conception terminée en 2018 Dossier réglementaire de 2018 à 2021	Enquête publique réalisée du 23 septembre au 26 octobre 2021 Arrêté préfectoral du 10/09/2022 DUP du 15/04/2022	38 500 m ³	Marché en préparation Marché de dépollution pyrotechnique à engager suite au diagnostic pyrotechnique	PAPI Lys / Agence de l'Eau / FEDER
ZEC Steenbecque	Antéagroup	1 remblai perpendiculaire avec ouvrage de gestion hydraulique	Crue 20 ans	2016	Acquisition - expropriation	Conception terminée en 2018 Dossier réglementaire de 2018 à 2021	Dossiers réglementaires en pré-instruction	7 675 m ³	Marché en préparation	PAPI Lys / Agence de l'Eau / Interreg
ZEC Seraus		Série de bassins en cascade	Crue 20 ans		Acquisition (réalisée)			9 350 m ³	Marché en préparation	PAPI Lys / Agence de l'Eau / Interreg
ZEC du Romarin à Morbecque	Artélia	1 remblai perpendiculaire avec ouvrage de gestion hydraulique	Crue 20 ans	2016	Acquisition	Conception terminée en 2019 Dossier réglementaire de 2019 à 2021	Dossiers réglementaires en pré-instruction	50 000 m ³	Marché en préparation	PAPI Lys / Agence de l'Eau / Interreg
Etang des 4 Fils Aymon à Méteren	Artélia	Agrandissement et surcreusement établi	Crue 20 ans	2017	Communal	Conception terminée de 2019 à 2021 Dossier réglementaire de 2019 à 2021	Enquête publique du 15 février au 15 mars 2021 Arrêté préfectoral du 01/07/2021	85 600 m ³	Marché attribué à GUINTOLI / 1 650 000 € HT Travaux en cours depuis juillet 2021 et fin prévue en mars 2023	PAPI Lys / FEDER / Agence de l'Eau
ZEC Ameke	Régie	Bassin de rétention	Crue 5 ans	2016	Communal	Conception terminée Dossier réglementaire de 2019 à 2020	Arrêté préfectoral de juillet 2020	8 200 m ³	Marché attribué à GUINTOLI / 255 000 € HT Travaux terminés en mars 2021	Interreg / Agence de l'Eau

ZEC de Terdeghem

En 2021, cet aménagement a obtenu les arrêtés préfectoraux d'Autorisation environnementale et de la Déclaration d'Utilité Publique. Toutefois, ces décisions ont fait l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif par des acteurs locaux (riverains, collectif d'habitants, commune de Terdeghem).

L'USAN s'est adjoint en 2022 les services d'un avocat et a remis plusieurs mémoires en réponse.





ZOOM sur ...

Les travaux de réaménagement de l'étang des Quatre Fils Aymon à Méteren

Le réaménagement de l'étang des Quatre Fils Aymon à Méteren vise à restaurer sa fonction hydraulique, tout en apportant une plus-value environnementale et en préservant son usage récréatif (pêche, promenade notamment).

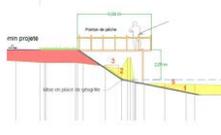
Par arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2021, le Préfet a donné son autorisation pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux ont commencé pendant l'été 2021.

Réalisé au sein de la parcelle communale, l'ouvrage aura un volume de tamponnement de plus de 85 000 m³. Cela permet de diminuer la vulnérabilité des riverains de la Méteren Becque en aval en cas de crue vicennale (Merris, Outtersteene et Le Doulieu notamment). Le projet permet en outre de créer de nombreuses zones écologiques.

La maîtrise d'œuvre est assurée par ARTELIA. Les travaux sont réalisés par l'entreprise GUINTOLI (groupe NGE) pour un montant d'environ 1 740 000 € HT. Le projet bénéficie de la participation financière de l'Europe (FEDER), du PAPI de la Lys et de l'Agence de l'Eau.

Réaménagement de l'étang des Quatre Fils Aymon à Méteren

Montant des travaux: 1 630 905,02 € HT Partenaires financiers:		 Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)		
				
Durée des travaux: 14 mois		Entreprises de travaux:		<p>L'étang des Quatre Fils Aymon à Méteren, un aménagement hydraulique à forte fonctionnalité écologique, intégrant les usages récréatifs et de loisirs.</p> 
Maître d'ouvrage:  USAN 5, rue du Bas 59320 Radinghem en Weppes 03 20 50 24 66		 Groupe NGE – SAS GUINTOLI (mandataire) Zone Artoipôle 1 145, allée d'Allemagne 62060 Arras 03 21 21 11 99		
Maître d'œuvre:  ARTELIA Hauts de France 300, rue de Lille 59520 Marquette Lez Lille 03 20 33 57 75		 SN Jarbeau 441, rue des Roseaux 59270 Bailleul 03 28 40 21 56		
Coordonnateur SPS: 		 Habille vos espaces extérieurs		

L'étang des Quatre Fils Aymon:



l'étang communal de Méteren a été réaménagé dans un double objectif d'aménagement hydraulique et de restauration écologique.

Il fut proposés 35 ouvrages prévus dans le cadre du Programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Lys

un ouvrage de lutte contre les inondations

Les ouvrages hydrauliques réalisés protègent pour une crue vicennale (ayant 1 chance sur 20 d'arriver chaque année) en réduisant les débordements de la Méteren Becque sur les communes de Méteren, Merris, Bailleul (Oustersteene), Le Doullieu et Estaires



Chiffres clés:

- Volume de rétention: 85 600 m³
- Surface: 5,7 hectares en eau et inondables

* Coût des travaux: 1 740 000 € HT avec la participation financière de



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



L'étang des Quatre Fils Aymon:



l'étang communal de Méteren a été réaménagé dans un double objectif d'aménagement hydraulique et de restauration écologique.

un aménagement écologique au service de la biodiversité et des activités récréatives



Chiffres clés:

- 1,5 km de cheminements
- 9 pontons, platelage et zones d'accès à l'eau
- 1,3 ha de roselières et autres milieux humides reconstitués
- 1,7 km de pentes douces favorables à la flore et la faune

Zones écologiques: frayères, platiers végétalisés, mare, zones de quêtude favorables à la biodiversité

Ces milieux sont fragiles!! Merci de les respecter!!

* Coût des travaux: 1 740 000 € HT avec la participation financière de



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)





ZOOM sur ...

Aide à la réduction de la vulnérabilité des logements au risque d'inondation

Afin de contribuer à harmoniser l'accompagnement des habitants, dans le cadre des événements exceptionnels, il a été décidé en octobre 2022 de compléter les dispositions et engagements des communes et d'intervenir directement sur la protection des habitations en créant le principe d'une subvention exceptionnelle d'équipement de l'USAN pour le compte de propriétaires.

Sur le site internet, est disponible un flyer de présentation du dispositif et des conditions d'obtentions.

L'aide de l'USAN

Particularités

- Diagnostic de l'habitation à réaliser par le demandeur
- Aide d'un montant de 50% du coût des matériaux et/ou travaux dans la limite de 1500 euros par habitation
- Aide cumulable avec la subvention du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)* ou d'autres structures. Ces autres subventions doivent être instruites avant celle de l'USAN.

Conditions

- Être propriétaire d'une habitation ayant déjà été touchée par une inondation
- Réaliser un diagnostic de l'habitation
- Fournir un ou des devis (par entreprise, magasin ou internet)
- Dossier validé par le Maire et le gestionnaire des réseaux d'assainissement (Noréade ou Suez pour la commune de Steenvoorde)
- Ne pas engager de frais liés aux travaux avant d'avoir envoyé le dossier de demande de subvention à l'USAN

*Subvention pour la réalisation de travaux imposés dans les zones réglementées du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Vallée de l'Yser

Vous êtes le premier acteur de la protection de votre habitat !

L'autodiagnostic est disponible en mairie.
Vous pouvez également le télécharger sur le site internet de l'USAN :
<https://www.usan.fr/accueil/nos-actions/prevention-inondations/aide-reduction-a-la-vulnerabilite>

Pour toutes informations, contactez-nous !

☎ Contactez-nous par téléphone :
03 20 50 24 66
(du lundi au vendredi de 8h30-12h30 et de 13h30 à 17h30)

✉ Ou par mail :
usan@usan.fr





ZOOM sur ...

Les malfaçons des ZEC de la Bourre

En février 2016, lors de la mise en service des ouvrages de la ZEC de Borre, il a été constaté que les hauteurs des vannes et vantelles des vannages n°1 et n°2 ne permettaient pas de retenir les volumes de rétention fixés dans les arrêtés préfectoraux.

Une procédure judiciaire a été ouverte au Tribunal administratif de Lille à l'encontre du maître d'œuvre « Ingerop » et du groupement d'entreprises « Guintoli/NGE » titulaire du marché de travaux.

Après plusieurs années de procédures et d'expertises, la médiation a abouti à la signature d'un protocole d'accord transactionnel signé en septembre 2021. La majorité des travaux sont à la charge des entreprises. Ces travaux de remise à niveau ont débutés en juillet 2022.

Les travaux ont notamment consisté au démontage des vannes et vantelles pour les reconfigurer en usine.

Des big bag et une canalisation Ø 1000 mm ont été mis en place juste en amont de l'OA 2 / ZEC 4 pour réguler le limiter le débit de la Bourre Becque pendant la réalisation des travaux.

En raison des difficultés en approvisionnement en pièces électromécaniques, les 4 nouveaux moteurs n'ont pas pu être livrés avant la fin de l'année mais les travaux préparatoires ont débutée en automne 2022.

La mise en service des nouveaux vannages est prévu au printemps 2023





ZOOM sur ...

Etude hydraulique et sédimentaire du bassin versant de la Steenaert Becque à Noordpeene

Au mois de janvier, un marché de services a été pour réaliser des études hydrauliques et sédimentaires du bassin versant de la Steenaert Becque à Noordpeene.

Cette étude vise à définir un programme d'actions en matière de limitation des débordements et en matière de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire.

Le programme d'actions devra privilégier autant que possible des mesures agro-environnementales, d'adaptation des pratiques culturales, des aménagements d'hydrauliques douces (haie, bandes enherbées, fascines, mares, fossés, noues...) qui contribueront également au maintien et à l'amélioration de la biodiversité au sein de ce territoire.

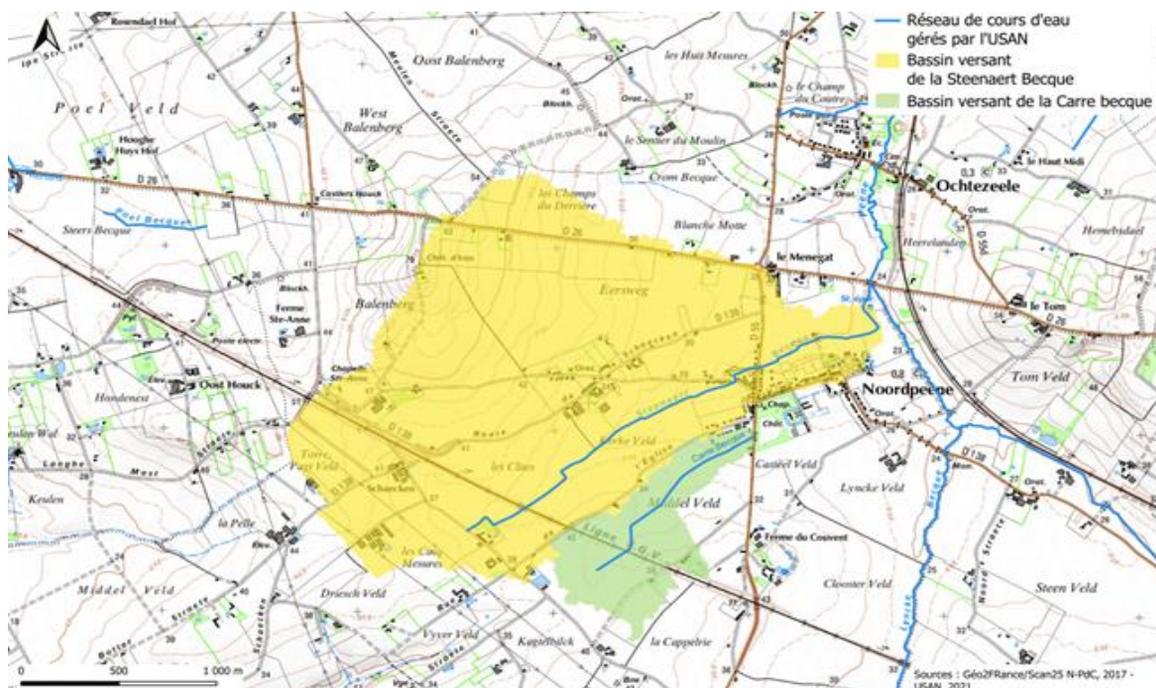
Les études ont été confiées à la Chambre d'Agriculture de la Somme pour un montant de 30 500 € HT et comporte une tranche ferme (volet n°1,2 et 3) et 3 tranches conditionnelles.

Volet n°1 « Diagnostic – État des lieux » : 5 mois

Volet n°2 « Analyse critique des pratiques et des dysfonctionnements hydrauliques » : 3 mois

Volet n°3 « Étude hydraulique et élaboration d'un programme d'actions » : 4 mois

- Tranche optionnelle n°1 « Animation et concertation du programme d'action » : 6 mois
- Tranche optionnelle n°2 « Évaluation programme d'action retenu » : 2 mois
- Tranche optionnelle n°3 « Rédaction du dossier d'enquête publique » : 1 mois



Foncier et urbanisme

Stratégie foncière

L'USAN dispose depuis 2018 d'un protocole d'indemnisation foncière des propriétaires et exploitants agricoles pour les futures zones d'expansion des crues, établi en collaboration avec les élus de l'USAN, la FDSEA et la Chambre d'Agriculture.

L'USAN dispose également de conventions foncières avec la SAFER, depuis 2014 pour le bassin versant de la Lys et depuis 2015 pour le bassin versant de l'Yser. Depuis l'USAN a élargi le périmètre des missions confiées en y ajoutant en 2018 d'une part le recueil des accords amiables auprès des propriétaires privés en sus des propriétaires et exploitants agricoles concernés et d'autre part le suivi des dossiers de vente jusqu'à la validation des projets d'actes établis par les notaires.

En 2021, cette convention cadre a été renouvelée.

Les démarches de promesses de vente, de résiliation de baux et d'acte notariés se sont poursuivies en 2022.

Urbanisme / servitudes / rejet en assainissement non collectif

Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.

Plusieurs dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux, expertises...) ont été traités concernant le respect des servitudes de passage et de travaux; l'USAN a également donné un avis sur des rejets de dispositifs d'Assainissement Non Collectif et de gestion des Eaux Pluviales.

Les demandes ont toutes été acceptées à condition que les pétitionnaires veillent :

- au respect des servitudes, en particulier pour les installations des micro-stations (les servitudes de passage sont également destinées à accueillir les produits de faucardement et les produits de curage).
- à ce que la qualité des eaux de rejets respecte les normes figurant dans l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 applicable aux assainissements non collectifs.
- à la gestion des eaux pluviales, en limitant le débit de rejet à 2 l/s/hectare

Communauté de communes	Nombre d'avis permis de construire et autorisation de rejets
CCHF	1 unité
CCFI	3 unités
CCFL	9 unités
CCPC	4 unités

LYSE et LINBATYS : l'heure du bilan !

Projet INTERREG LYSE

Le projet « LYSE » a pour objectif la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants et prévoit la mise en œuvre d'actions de lutte contre les inondations à différentes échelles de travail dans les bassins versants de la Lys et de l'Yser. L'USAN a l'honneur d'être « chef de file » de ce projet. Les actions programmées concernent des aménagements d'hydraulique douce et des Zones d'Expansion des Crues (ZEC).
<https://www.interreg-lyse.eu/>



Projet INTERREG LINBATYS

Dernier projet approuvé par le programme Interreg, le projet Linbatys est un prolongement du projet LYSE mais ciblé sur les plaines de la Lys et de la Deûle. L'objectif est de réaliser des aménagements de lutte contre des inondations et d'améliorer la connaissance du risque d'inondation et la sensibilisation des habitants par rapport à ce risque.
<https://www.linbatys.eu/fr/>

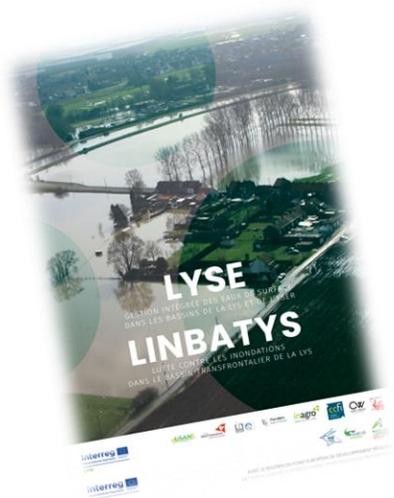
Les projet LYSE et LINBATYS ont démarré le 1er octobre 2016 et se sont clôturés le 5 décembre 2022.

L'événement de clôture conjoint des deux projets a rassemblé 41 participants à Comines Warneton.

Une brochure bilingue a été produite à l'occasion de cette clôture, et permet de communiquer sur le bilan de ces 2 projets Interreg V.



<https://www.interreg-lyse.eu/news/journee-de-cloture-conjointe-pour-lyse-et-lynbatys/>



Après le succès du programme Interreg V qui a permis à l'USAN de réaliser 3 projets (ECOSYSTEM, LYSE, LINBATYS), l'année 2022 a été une année de travail intense entre les partenaires français et belges afin de déposer des nouveaux projets dans le programme de financement INTERREG VI (ARC, FUSION...).

Le programme concertée sur l'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (2019 – 2024) , une programmation sur 4 ans est établie avec mise à jour annuelle pour fixer le partenariat technique et financier avec l'USAN.

L'accompagnement technique et partenariat territorial

En 2019, l'USAN a eu des échanges avec la CCFI et VNF pour l'accompagnement à la définition de mesures compensatoires pour des projets sous leur maîtrise d'ouvrage.

Les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)



Le PAPI complet de la Lys, dit PAPI 3, a ainsi été labélisé le 15 octobre 2017 et permet d'avoir la participation financière de l'Etat sur la période de 2017 à 2025 (suite à l'avenant de 2020) pour la création des ZEC et également pour des actions de mise en place d'échelles limnimétriques, d'aménagements de lutte contre l'érosion des sols et d'opérations de sensibilisation à la culture du risque (serious game, observatoire des crues).

Parmi les aménagements sous maîtrise d'ouvrages de l'USAN et bénéficiant d'une analyse coût-bénéfice dans le cadre de cette opération, figurent :

- Le réaménagement de l'Etang des 4 fils Aymon ;
- La ZEC de la Levrette (sur les communes de Saint-Jans-Cappel – Berthen) ;
- La ZEC du Romarin sur la commune de Morbecque ;
- Les ZEC de Sercus et Steenbecque ;
- La ZEC du Galge à Caestre.

En 2022, l'USAN a participé aux 3 COTECH et COPIL (janvier, mai, octobre).

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux, notamment au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le périmètre d'intervention de l'USAN recouvre 4 SAGE. L'USAN y contribue dans chacune des CLE et assure le pilotage et l'animation en tant que structure porteuse pour le SAGE de l'Yser.



Le SAGE Marque-Deûle

Le SAGE Marque-Deûle a été élaboré par la MEL et a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 9 mars 2020. L'USAN y contribue notamment au travers des Commissions Thématiques mises en place.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE Marque – Deûle (arrêté de composition du 20 janvier 2021) :

- M. Alain BOS, maire de Wahagnies
- M. Michel DEMAZIERES, conseiller municipal de Gondecourt
- M. Bernard CHOCRAUX, maire de Cappelle-en-Pévèle

Communes de l'USAN sur le bassin versant Marque-Deûle : CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CHEMY, GONDECOURT, PHALEMPIN, WAHAGNIES, OSTRICOURT et HERRIN.

L'USAN a la compétence SAGE pour les communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CHEMY, GONDECOURT, PHALEMPIN.

En 2022, l'USAN a participé aux travaux préparatoire à la création d'un Syndicat Mixte pour le SAGE Marque Deule.



Le SAGE de l'Audomarois

Le SAGE de l'Audomarois a été élaboré par le SMAGEAA, et il a été approuvé la première fois par arrêté inter-préfectoral du 31 mars 2005. Il a ensuite été révisé par l'arrêté du 15 janvier 2013. Depuis 2019, le SAGE s'est lancé dans une nouvelle phase de révision afin de notamment modifier la règle 1 sur la ressource en eau.

Membre de l'USAN et de la CLE du SAGE de l'Audomarois :

- Mme Sandrine KEIGNAERT, maire d'Ebblinghem

Communes de l'USAN sur le bassin versant de l'Audomarois : NOORDPEENE*, EBBLINGHEM, LYNDE, RENESCURE.

**Communes à cheval sur le bassin versant de l'Audomarois et de l'Yser*

Le SAGE du Delta de l'Aa

La révision du SAGE du Delta de l'Aa a été décidée en réunion de la CLE le 5 décembre 2014 pour un démarrage au 1er janvier 2015. Aujourd'hui la révision est toujours en cours, notamment à cause des tensions, avec le monde agricole autour de la cartographie des zones humides à enjeux qui doit être réalisée par le SAGE.

L'USAN a signé en 2022 une convention de partenariat avec l'Institution des Wateringues pour une participation financière à l'animation du SAGE.

Communes de l'USAN sur le bassin versant du Delta de l'Aa : HONDSCHOOOTE*, KILLEM*, REXPOËDE*, WEST-CAPPEL*, QUAËDYPRE*, BISSEZEELE*, ZEGERSCAPPEL*, BOLLEZEELE*, MERCKEGHEM, MILLAM et WULVERDINGHE

**Communes à cheval sur le bassin versant du Delta de l'Aa et de l'Yser*



Le SAGE de la Lys

Le SAGE de la Lys a été élaboré par le SYMSAGEL, et il a été approuvé la première fois par arrêté inter préfectoral du 6 août 2010.

Le SAGE a été révisé par arrêté inter préfectoral du 20 septembre 2019.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE de la Lys :

- M. DEWYNTER, Président de l'USAN
- M. DUYCK, maire de Merville
- M. BOONAERT, maire de Laventie
- M. DEVOS, maire de Steenwerck
- M. DARQUES, Maire de Morbecque

Communes de l'USAN sur le bassin versant du SAGE de la Lys : BAILLEUL, BERTHEN, BLARINGHEM, BOESEGHEM, BORRE, CAESTRE, EECHE, FLETRE, HAZEBROUCK, HONDEGHEM, LE DOULIEU, MERRIS, METEREN, MORBECQUE, NEUF-BERQUIN, NIEPPE, PRADELLES, SAINT-JANS-CAPPEL, SERCUS, STAPLE, STEENBECQUE, STEENWERCK, STRAZEELE, THIENNES, VIEUX-BERQUIN, WALLON-CAPPEL, LA GORGUE, LAVENTIE, FLEURBAIX, LESTREM, SAILLY SUR LA LYS.

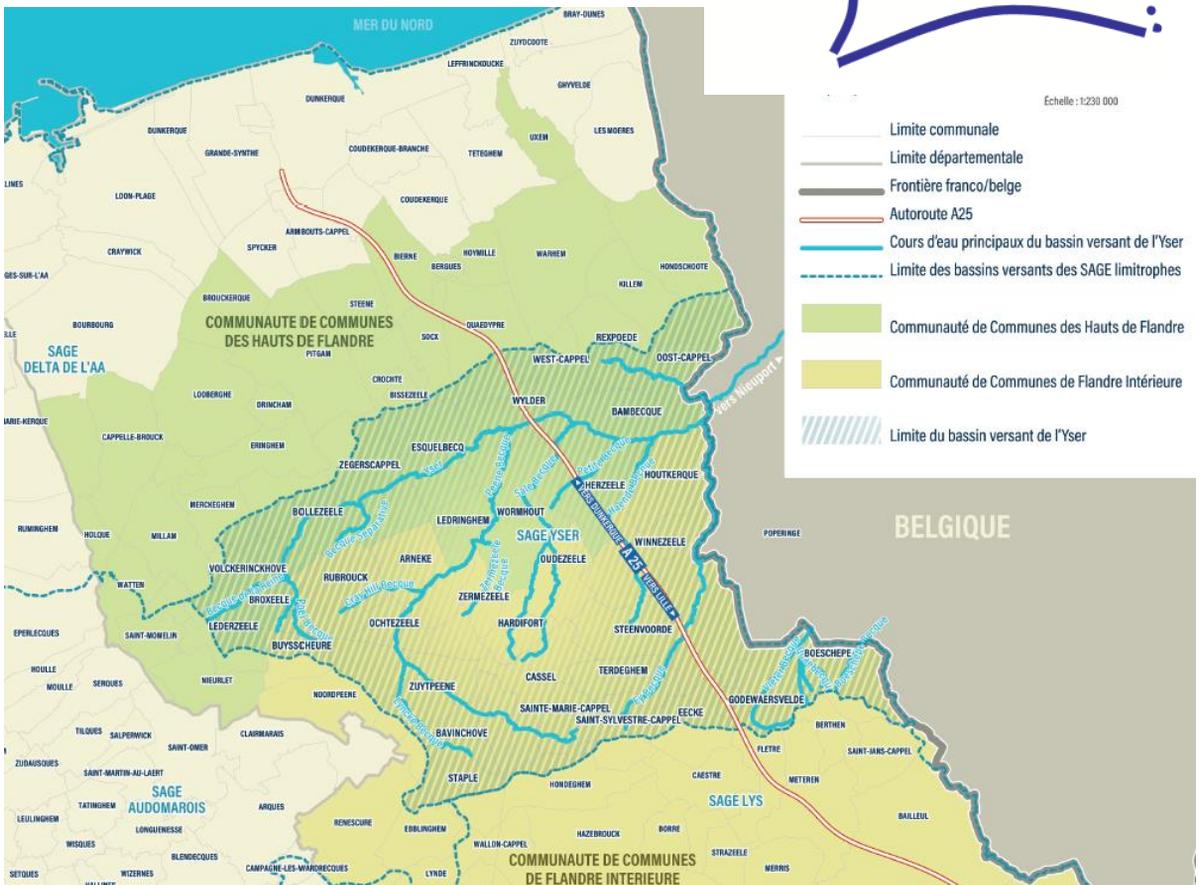


Le SAGE de l'Yser est l'aboutissement d'un long processus basé sur une approche participative qui a commencé le 7 novembre 2006 avec l'arrêté de création de la CLE.

Il a été élaboré par l'USAN.

Il est en phase de mise en œuvre depuis le 30 novembre 2016, date de l'arrêté d'approbation du SAGE, après l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 avril au 27 mai 2016.

Il est composé de 39 communes : 24 sur la CCFI et 15 sur la CCHF



Les membres de la CLE du SAGE ont été renouvelés par arrêté du 30 décembre 2020 et modifié le 18 mai 2022.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE de l'Yser :

- M. Alain BONDUAUX, conseiller municipal de Bambecque
- M. Christian DELASSUS, maire de Ledringhem
- Mme Edith STAELEN, adjointe mairie de Steenvoorde
- M. Francis AMPEN, Maire d'Arnèke

Communes du SAGE de l'Yser :

ARNÈKE, BAMBECQUE, BAVINCHOVE, BOESCHÈPE, BOLLEZEELE, BROXEELE, BUYSSHEURE, CASSEL, EECKE, ESQUELBECQ, GODEWAERSVELDE, HARDIFORT, HERZEELE, HONDEGHEM, HONDSCHOOTE, HOUTKERQUE, LEDERZEELE, LEDRINGHEM, NOORDPEENE, OCHTEZEELE, OOST-CAPPEL, OUDEZEELE, OXELAËRE, REXPOËDE, RUBROUCK, SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL, SAINTE-MARIE-CAPPEL, STAPLE, STEENVOORDE, TERDEGHEM, VOLCKERINCKHOVE, WEMAERS-CAPPEL, WEST-CAPPEL, WINNEZEELE, WORMHOUT , WYLDER , ZEGERSCAPPEL , ZERMEZEELE et ZUYTPEENE.

Les grands enjeux du bassin versant de l'Yser sont :

→ **L'amélioration de la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents notamment pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les belges.**

→ **La préservation des biens et des personnes contre le risque d'inondation.**

→ **La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques.**

En phase de mise en œuvre, la CLE est en charge d'appliquer les orientations et les dispositions du SAGE. Elle a engagé la réalisation des actions suivantes portées par l'USAN.

En 2022, le SAGE a organisé les réunions suivantes:

REUNIONS 2022	ORDRE DU JOUR	DECISIONS	PARTICIPANTS
<p>Le 25/02</p> <p>CLE</p> <p>Visioconférence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du public et des institutions sur le projet de SDAGE 2022-2027 et orientations/dispositions visant les SAGE - Présentation du diagnostic de vulnérabilité du bassin versant de la Peene becque aux pollutions et rencontres des agriculteurs concernés - Présentation des actions prévues 2022 - Informations diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - « La gestion de l'approvisionnement en eau » sera proposé comme choix de sujet à aborder dans le prochain film thématique du SAGE réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 29 - Président : oui - Vice-Président présent : Mme Staelen M. Ampen
<p>Le 07/04</p> <p>CLE</p> <p>Arnèke</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résultats de la phase 1 du diagnostic de vulnérabilité du bassin versant de la Peene becque aux pollutions et rencontres avec les agriculteurs - Réflexion sur la mise en œuvre de la disposition A-9.1 du SDAGE 2022-2027 - Choix de la thématique du film de sensibilisation destiné au grand public 	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter la localisation des communes sur les cartes AQUAVALLEE. - Réunir la CLE pour présenter les résultats de la phase 2 début juillet ou début septembre en fonction de l'avancement du bureau d'études. - Le thème choisi pour le film thématique est « la restauration des milieux aquatiques » 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 24 - Président : oui - Vice-Président présent : Mme Staelen M. Ampen
<p>Le 16/09</p> <p>CLE</p> <p>Steenvoorde</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résultats de la phase 2 du diagnostic de vulnérabilité du bassin versant de la Peene becque aux pollutions et sensibilisation des agriculteurs concernés - Présentation du projet de feuille de route 2022-2027 de la mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE - Présentation des procédures de révision et modification du SAGE - Mise en œuvre de la disposition A-9.1 du SDAGE Artois-Picardie 22-27 - Point sur la situation de sécheresse 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la feuille de route 2022-2027 - Associer les communes à la démarche cartographique des risques de ruissellement et d'érosion - Aider la commune d'Esquelbecq dans l'amélioration de la connaissance du niveau de la nappe des Sables du Landénien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 21 - Président : oui - Vice-Président présent : Mme Staelen
<p>Le 24/10</p> <p>Bureau</p> <p>Visioconférence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du script du film sur la restauration écologique de milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Les membres du Bureau sont invités à émettre un avis concernant la note sur la fiche masse d'eau avant le 30 novembre. - Le sujet 3 à l'ordre du jour sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLE. - Insérer une partie finale « Envie d'agir pour les milieux aquatiques ? Envie d'en savoir plus ? » qui suscite l'adhésion au processus. Comportant les liens de sites comme celui de l'USAN (sur lequel apparaîtrait un document explicatif pour bénéficier d'action de restauration, des notes explicatives de travaux réalisés, des photos...) et autres sites de référence dans le domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 4 - Président : oui - VP présent : /

Projet PERISCOP

Dans le cadre du projet PERISCOP (Planification et Évaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées) de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, un comité de masses d'eau a été organisé le 6 décembre 2022. Ce dernier a réuni plusieurs techniciens/experts (DREAL, OFB, DDTM, AEAP, Noréade, Fédération de pêche 59 et le SAGE) autour de la question : "Quelles sont les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux sur la masse d'eau Yser ? ».

L'objectif de ce comité était de travailler de façon collaborative. Les participants avaient des cartes de jeu avec un code couleur spécifique à poser sur une carte représentant le bassin versant :

- Grandes caractéristiques (vert)
- État (orange)
- Pressions (bleu)
- Actions/freins (jaune)

Après avoir positionné les différentes cartes et pions, les participants ont priorisé les enjeux de la masse d'eau.

Ces éléments permettront de mettre à jour la fiche masse d'eau qui sera transmise 1^{er} trimestre 2023.



Diagnostic de vulnérabilité du bassin versant de la Peene becque aux pollutions diffuses et rencontres avec les agriculteurs

La campagne d'analyses 2017-2019 a montré que les bassins versant de l'Yser et de la Peene becque sont les plus dégradés par les apports d'herbicides. Il a donc été décidé de mener une démarche expérimentale sur le sous bassin versant de la Peene becque sur 2022-2023 afin de déterminer les modes de transferts de polluants et de rencontrer les agriculteurs les plus concernés.

Suite à la consultation, le marché a été attribué au bureau d'études GEONORD en janvier 2022.

Les objectifs du diagnostic sont :

- Identifier les zones présentant les risques de transfert de produits phytosanitaires les plus importants **à l'échelle du bassin versant**,
- Déterminer les sources de pollutions ponctuelles et diffuses **à l'échelle de la parcelle**,
- Rencontrer les **agriculteurs concernés** pour leur proposer des solutions concrètes au niveau de leurs pratiques.

Phase 1 – réalisation d'un diagnostic Aquavallée

L'Aquavallée du bassin versant a été réalisé à partir d'une exploitation SIG sur la base de données cartographiques numériques et d'un système expert utilisant des règles de décision issues de l'expertise développée en diagnostic terrain par ARVALIS – Institut du végétal.

L'objectif de la réalisation d'un diagnostic Aquavallée est de caractériser **à l'échelle du bassin versant de la Peene becque** les risques de transferts des produits phytosanitaires et d'orienter les pratiques des agriculteurs dans le but de préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles.

Les facteurs importants pris en compte sont : la présence de cours d'eau, l'aptitude des sols à la battance, la texture des horizons, l'hydromorphie, la présence de rupture de perméabilité, la pierrosité la profondeur de sol, la réserve utile (quantité d'eau maximale qu'un sol peut retenir et qui peut être exploitée par les racines des plantes), la pente et la perméabilité du substrat.

Comme le montre le tableau en annexe 3, le mode de transfert le plus représenté sur ce bassin versant sont les ruissellements par saturation vers les fossés, chemins et routes.

Cette phase 1 comprenait également l'identification des agriculteurs cultivant les parcelles du bassin versant. Cette phase a pris beaucoup de temps car les mairies n'avaient pas forcément les numéros de portable des agriculteurs. Sur les 280 agriculteurs, 169 ont été identifiés pour une surface de 6637 ha ce qui représente 81 % de la surface agricole utile du bassin versant.

Les résultats de la phase 1 ont été présentés à la CLE lors de réunion du 7 avril 2022.

Phase 2 – Diagnostics Aquaplaine et rencontres avec les 15 premiers agriculteurs

La phase 2 (mutualisée avec la phase 3 dans le cadre de l'avenant n°1) comprend la réalisation des diagnostics Aquaplaine et les restitutions aux agriculteurs lors de rendez-vous individuel. Un diagnostic Aquaplaine consiste à évaluer à **l'échelle parcellaire** le risque de pollution diffuse liée à l'utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles. Il permet de caractériser les risques de transferts de phytosanitaires vers eaux superficielles et profondes en tenant compte de la topographie, le sens d'écoulement, le drainage, fossés, zones tampon...

Les premiers résultats de la phase 2 ont été présentés à la CLE lors de la réunion du 16 septembre 2022.

15 exploitations avaient été diagnostiquées soit 1532 ha (19% du bassin versant de la Peene becque) et 14 rencontres. Les rendus individuels se basent sur des notices parcellaires comprenant des informations de contexte, le type de transfert, les recommandations par rapport à la vulnérabilité de la ressource en eau (interculture, céréales, colza, maïs, féveroles/pois), des cartes avec le mode de transfert sur les parcelles, les aménagements paysagers préconisés (haie, fascine, bande enherbée). Lors de la CLE, Géonord a fait un retour sur les pratiques culturales, l'agriculture biologique, les évolutions/projets des exploitations, propositions en termes d'actions pour préserver la qualité de l'eau.

En 2023, les résultats de la fin de la phase 2 mutualisée seront présentés en juin-juillet et le rapport final sera transmis pour avis en octobre.

•Zones humides : partenariat avec le CEN

Depuis 2018, l'USAN / SAGE Yser et le CEN sont associés afin d'améliorer la connaissance de zones humides du bassin versant de l'Yser (inventaires faune-flore-habitats) et d'envisager dans un second temps des pistes d'actions pour leur préservation, leur gestion et leur valorisation (réalisation de notice de gestion).

Pour 2020-2021, la convention a évolué en intégrant un programme de communication/sensibilisation.

Ainsi, les opérations mises en œuvre sur ces 2 années ont consisté à :

- Réaliser un diagnostic écologique et une notice de gestion sur des zones humides situées le long de l'Hazewinde becque (en annexe 2)
- Sensibiliser le grand public par la création d'une brochure sur les milieux humides ruraux (en annexe 3),
- Sensibiliser les scolaires (écoles d'Oudezeele et Esquelbecq) sur le grand cycle de l'eau et la biodiversité aquatique à travers des animations en salle et sur le terrain.
- Sensibiliser la CT « PMAPN » à la préservation des milieux humides lors d'une sortie terrain le long de l'Hazewinde becque.



• Communication et sensibilisation

L'USAN et le Conservatoire d'Espaces Naturels ont initié un partenariat en 2018 dans l'objectif d'améliorer la connaissance des zones humides de l'inventaire du SAGE de l'Yser afin d'envisager des actions de préservation, de gestion et de valorisation.

Depuis 2020, l'USAN a souhaité développer des actions de sensibilisation à travers la réalisation d'animations scolaires, de visites de terrain à destination des élus et la production de documents de communication à destination des usagers des zones humides.

Les deux structures et la CLE ont souhaité poursuivre ce partenariat en faisant évoluer les actions vers une programmation d'animations pédagogiques à destination des publics scolaires sur le territoire du SAGE de l'Yser.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la convention a évolué en intégrant un programme de communication/sensibilisation destiné aux CM1-CM2. Voici les écoles primaires qui ont répondu positivement au projet :

- Le Petit Prince à Oudezeele
- L'école primaire de Noordpeene
- André Ammeux à Esquelbecq

L'animatrice nature du CEN et l'animatrice du SAGE ont construit un programme d'animations en lien avec le cycle de l'eau (grand et petit), les milieux naturels, la faune et la flore associées.

Afin d'assurer la continuité de ce programme éducatif, les interventions ont réparties de la manière suivante :

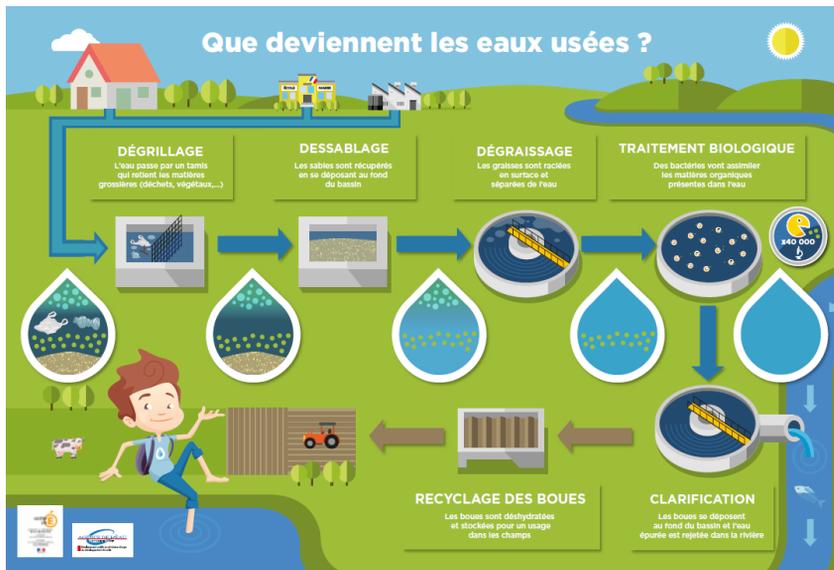
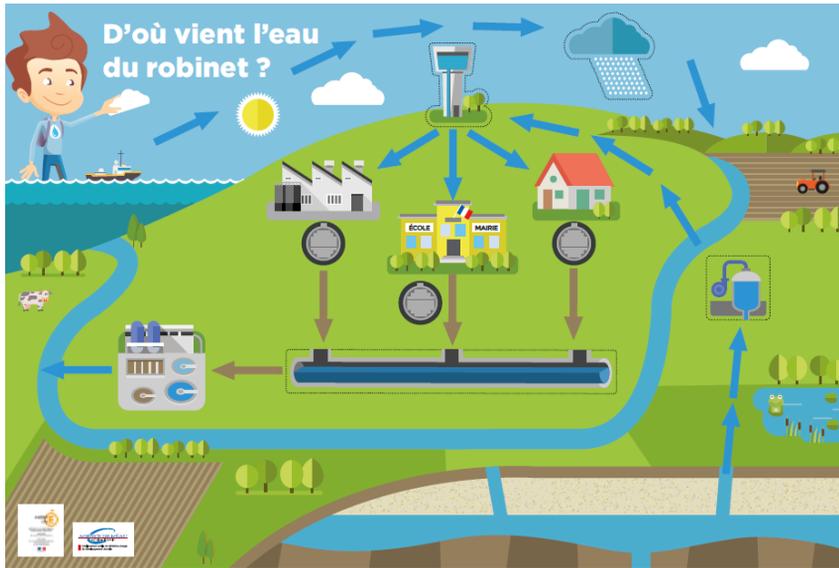
- 6 animations entre septembre et décembre 2022
- 6 animations entre janvier et juin 2023

En 2022, les animations sur le grand et le petit cycle de l'eau ont été réalisées. 3 posters LUD'EAU (figure 12 ci-dessous) ont été utilisés comme support pour les animations sur le petit cycle :

- Que deviennent les eaux usées ?
- Comment utilise-t-on l'eau à l'école ?
- D'où vient l'eau du robinet ?

L'objectif était de repositionner les « magnets » sur le poster en associant les bonnes figures et magnets aux bons noms d'étapes.

En complément, une carte représentant le petit cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Yser a été réalisée par l'animatrice.



Les prestations extérieures

Les associations Syndicales Autorisées de Drainage

Les Services administratifs assument la gestion de 3 Association Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD). Celles-ci concernent l'ASAD du Nord de France, l'ASAD de Renescure et l'ASAD de Camphin en Pévèle.

Nom de l'ASAD	Nom du Président	Année d'élection du Bureau	Année du renouvellement du Bureau	Surface restant à recouvrir en 2022
ASAD Nord de France	Monsieur Etienne BAJEUX	2019	2029	279,40 ha
ASAD de Renescure	Monsieur Éric BEVE	2017	2027	0
ASAD de Camphin en Pévèle	Monsieur Jean Marc DECUBBER	2016	2022	0

Les Associations Foncières de Remembrement (AFR)

Les Services administratifs assument la gestion administrative et financière de 40 Associations Foncières de Remembrement réparties dans le Département du NORD concernant les secteurs USAN et hors USAN.

HORS SECTEUR USAN : 33 AFR		SECTEUR USAN : 8 AFR
CANTAING / ESCAUT	BLECOURT	HERLIES WICRES
ESTREUX	DEHERIES	REnescure
QUAROUBLE	FLESQUIERES	STEENBECQUE
BANTIGNY	MONCHECOURT	STEENWERCK TGV
SAINT PYTHON	SAULTAIN	THIENNES
BERTRY	AWOINGT 2	MORBECQUE
ONNAING	BANTEUX - GONNELIEU - VILLERS PLOUICH	HAVERSKERQUE
	BETHENCOURT	LE DOULIEU
DECHY GUESNAIN	BUGNICOURT	
GOUZEACOURT	CAMPHIN EN PEVELE	
ELINCOURT	LECLUSE	
FERIN LAMBRES	MALINCOURT	
FONTAINE NOTRE DAME 2	PAILLEN COURT	
HONNECOURT SUR ESCAUT	TROISVILLES	
VILLERS OUTREAU	VILLERS GUISLAIN	
RIBECOURT LA TOUR	VILLERS GUISLAIN HONNECOURT	
AUBIGNY AU BAC FRESSAIN	WALINCOURT SELVIGNY	

La 4ème Section des Wateringues



En janvier 2021, le contrat d'assistance technique, administratif et financier a été renouvelé avec Monsieur le Président de la 4ème Section des Wateringues pour une durée de 2 ans.

Notre mission est de gérer les travaux d'entretien des watergangs sur un linéaire de 150 km, de veiller au bon fonctionnement des 17 stations de pompage et de participer à la mise en place des travaux du plan de gestion du Canal des Moères, du Canal des Chats et du Ringsloot nonobstant les missions régaliennes d'ordre administratif et financier (vote du budget, recouvrement des redevances, suivi des dépenses, etc.)

Les chiffres de l'exercice 2022

Il a été proposé et voté une méthode de financement plus juste aboutissant à un appel à cotisation à hauteur de 2 418 097 € répartis de la façon suivante pour ce qui concerne les intercommunalités:

Communauté de communes de Flandre Intérieure = 1 406 996 €

Communauté de communes de Flandre Lys = 414 380 €

Communauté de communes des Hauts de Flandre = 434 056 €

Communauté de communes de Pévèle en Carembault = 162 665 €

Les élus du comité syndical ont voté une augmentation de 2% par an du montant de la cotisation à compter de 2021 et pour les 3 années à venir. Cette augmentation est incluse dans les chiffres ci-dessus.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 155 146,04 €	3 391 470,70 €
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 032 926,60 €	4 992 446,29 €
		+	+
REPORTS	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	/	3 240 955,10 €
REPORTS	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	2 718 717,62 €	/
		=	=
TOTAL (REALISATION + REPORTS)		9 906 790,26 €	11 624 872,09 €
RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	/
	SECTION D'INVESTISSEMENT	494 300,00 €	789 500,00 €
RESTES A REALISER	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1	494 300,00 €	789 500,00 €
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 155 146,04 €	6 632 425,80 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	7 245 944,22 €	5 781 946,29 €
RESULTAT CUMULE	TOTAL CUMULE	10 401 090,26 €	12 414 372,09 €

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	178 091,17 €	198 299,23 €
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION D'INVESTISSEMENT	23 796,23 €	36 576,55 €
		+	+
REPORTS	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	/	422 929,85 €
REPORTS	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	36 576,54 €	/
		=	=
TOTAL (REALISATION + REPORTS)		238 463,94 €	657 805,63 €
RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	/
	SECTION D'INVESTISSEMENT	/	/
RESTES A REALISER	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1	/	/
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	178 091,17 €	621 229,08 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	60 372,77 €	36 576,55 €
RESULTAT CUMULE	TOTAL CUMULE	238 463,94 €	657 805,63 €

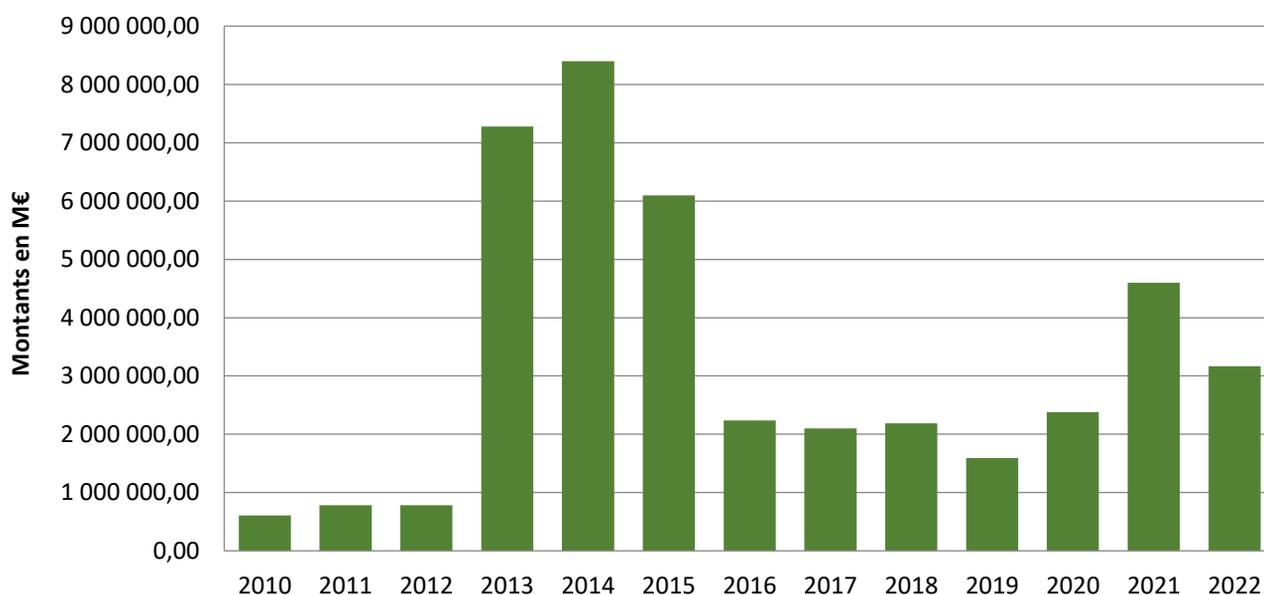


Tous nos documents budgétaires sont disponibles sur le site de l'USAN à cette adresse internet:

<https://www.usan.fr/publications-legales/budget/>

Années	Evolution des dépenses d'équipement
2011	779 000,00
2012	779 000,00
2013	7 277 200,00
2014	8 398 000,00
2015	6 095 000,00
2016	2 238 400,00
2017	2 101 200,00
2018	2 184 600,00
2019	1 589 000,00
2020	2 378 400,00
2021	4 598 000,00
2022	3 167 745,00

Evolution des dépenses d'équipement



LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ET EN COURS EN 2022

Titulaire du marché CP - VILLE	Objet du marché	Montant du marché HT	Date de notification
MARCHES DE FOURNITURES			
Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 214 000,00 € HT			
Lot 1 : SIPLEC - 94859 IVRY SUR SEINE Lot 2 : TOTAL PROXI ENERGIES - 54320 MAXEVILLE	FURNITURE DE CARBURANT Lot 1 : A LA POMPE PAR CARTES Lot 2 : ET LIVRAISON DE GAZOLE NON ROUTIER	lot 1 : Maxi : 100 000,00 € lot 2 : Maxi : 100 000,00 €	02/05/2022
PHILIPPE TP SAS - 59473 SECLIN	FURNITURE HYDROPELLE	130 000,00 €	05/08/2022
SARL LEBLEU - 59181 STEENWERCK	FURNITURE DE MATERIAUX DE CHANTIER	Maxi : 200 000,00 €	04/05/2021
MARCHES DE SERVICES			
Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 214 000,00€ HT			
ARTELIA - 59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MAITRISE ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ETANG DES 4 FILS AYMON	99 935,00 €	21/07/2017
GEONORD - 62223 ANZIN SAINT AUBIN	DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DU BASSIN VERSANT DE LA PEENE BECQUE AUX POLLUTIONS ET SENSIBILISATION DES AGRICULTEURS CONCERNES	90 040,00 €	19/01/2022
LOT 3-GROUPAMA - 51 686 REIMS CEDEX LOT 4-CNP - 75 716 PARIS	ASSURANCES LOT 3-FLOTTE AUTOMOBILES LOT 4-PRESTATIONS STATUTAIRES	LOT 3-9 533,82 € LOT 4-27 426,39 €	20/12/2018
MARCHES DE TRAVAUX			
Tranche de prix compris entre 40 000 € HT et 89 999,99 € HT			
LOT 1-SARL DAMBRICOURT - 59143 MILLAM LOT 2-CLAUDE DUVAL - 59189 THIENNES LOT 3-JTP - 59173 BLARINGHEM	TRAVAUX DE FAUCARDEMENT DE COURS D EAU LOT 1 BASSIN YSER ET FALAISE MORTE LOT 2 BASSINS DE LA BOURRE ET LA LONGUE BECQUE LOT 3 BASSINS DE LA BOURRE-ESTAIRES ET ST JANS CAPPEL ET LYS DROITE	LOT 1- 46 800,00 € LOT 2- 43 800,00 € LOT 3- 46 800,00 €	24/08/2021
Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 214 000,00 € HT			
SARL LEBLEU - 59181 STEENWERCK	TRAVAUX SUR LA BOURRE ET LE PREAVIN	359 220,00 €	23/08/2022
Lot 1 MANTEL TP – 59190 HONDEGHEM Lot 2 SARL POCHOLLE – 59190 HAZEBROUCK Lot 3 SASU FLANDRACIER – 59670 CASSEL Lot 4 SARL POCHOLLE – 59190 HAZEBROUCK Lot 5 SARL VERMEULEN – 59189 STEENBECQUE Lot 6 SARL SAUVAGE PEINTURE – 59116 HOULINES Lot 7 ID ELEC / ID CHAUFF – 59270 METEREN Lot 8 NEANT	TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN HANGAR SUR BAILLEUL	Lot 1 32 616,00 € Lot 2 19 122,04 € Lot 3 45 570,00 € Lot 4 8425,50 € Lot 5 34 777,14 € Lot 6 10 006,80 € Lot 7 23 062,43 € Lot 8 NEANT	30/03/2022
Lot 1 : ORME ACTIVITES - 59190 HAZEBROUCK Lot 2 : ORME ACTIVITES – 59190 HAZEBROUCK Lot 3 : REAGR – 62136 LESTREM Lot 4 : ASSOCIATION ACI INTERVAL – 59139 WATTIGNIES	TRAVAUX D'AMENAGEMENT MANUELS DE COURS D'EAU LOT 1 - SECTEUR YSER / FALAISE MORTE LOT 2 - SECTEUR LYS GAUCHE LOT3 - SECTEUR LYS DROITE lot 4 - SECTEUR DEULE	Maxi : LOT 1 - 35 000,00 € LOT 2 - 35 000,00 € LOT 3 - 30 000,00 € LOT 4 - 20 000,00 €	02/02/2022
Tranche de prix compris entre 214 000,01 € HT et 5 350 000,00 € HT			
GUINTOLI - 62060 ARRAS	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ETANG DES 4 FILS AYMON A METEREN ET DE REALISATION DE 2 ZEC A TERDEGHEM	2 172 719,11 €	07/12/2020
SARL LEBLEU - 59181 STEENWERCK	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	Mini : 10 000,00 € Maxi : 600 000,00 €	08/12/2020

Les nouveaux locaux de l'USAN

L'année 2022 a marqué la fin des travaux du nouveau siège de l'USAN ainsi que ceux du réaménagement du nouvel hangar.

Notre déménagement a entraîné un changement de trésorerie qui est désormais celle d'Armentières ainsi qu'un changement de numéro de Siret.



L'inauguration

L'inauguration organisée le 6 octobre 2022 a permis à bon nombre de personnes de découvrir les nouveaux bureaux.



BASSIN FALAISE MORTE

FICHE SYNTHETIQUE – BILAN D'ACTIVITE 2022

1. CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2022/2023

- Diminution du linéaire traité par rapport à 2021 (-4.4Km)

	Hiver	
	Eparage	Faucardage
Régie	650 ml	9.170 ml
Entreprise DAMBRICOURT	-	16.360 ml
TOTAL	650 ml	25.530 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Retrait manuel d'embâcles	1	2 h	Juin	-
Chantier ouvrage (débroussaillage têtes de pont)	1	4 h	Juin	-
TOTAL	2	6 h	-	-

Chantiers association ORME ACTIVITE	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Chantier cours d'eau	1	72 h	Novembre	400 ml
TOTAL	1	72 h	-	400 ml

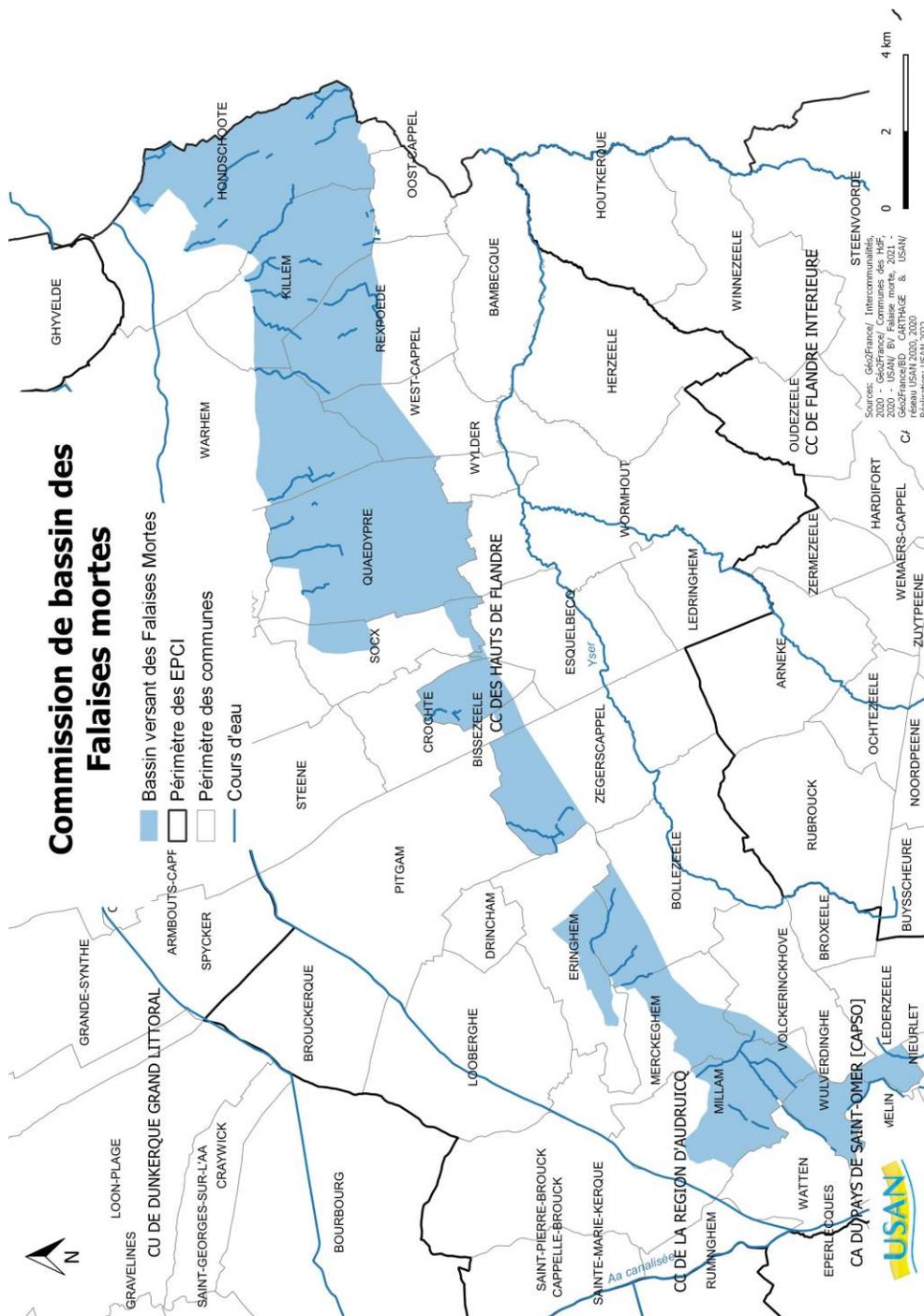
3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Défenses de berges par tunage bois	1	31 h	Août	12 ml
TOTAL	1	31 h	-	12 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- **475 prises en 2021** sur les 11 communes dont la lutte contre le rat musqué est assurée par le **GDON des Flandres maritimes, soit une baisse de -20% par rapport à 2020** :
- Bissezeele 3, Crochte 5, Eringhem 20, Hondshoote 114, Killeme 19, Merckeghem 12, Millam 39, Quaëdypre 17, Socx 8, Wahrem 234 et Wulverdinghe 4.

Commission de bassin des Falaises mortes



BASSIN DEULE

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2022

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2022/2023

- Année paire : La MEL prend en charge le faucardage de la Naviette sur le territoire des communes de Seclin et Houplin-Ancoisne, en rive droite.

	Hiver	
	Eparage	Faucardage
Régie	2.850 ml	5.960 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Retrait manuel d'embâcles	1	8 h	Août	-
Chantier entretien de bassin de rétention	1	8 h	Août	-
Chantier entretien ZEC Delta 3 et Chouette	2	52 h	Août	-
TOTAL	4	68 h	-	-

Chantiers INTERVAL	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Chantier cours d'eau	4	76 h	Nov / Dec	1.970 ml
Chantier entretien de bassin de rétention	2	92 h	Sept	-
TOTAL	6	168 h	-	1.970 ml

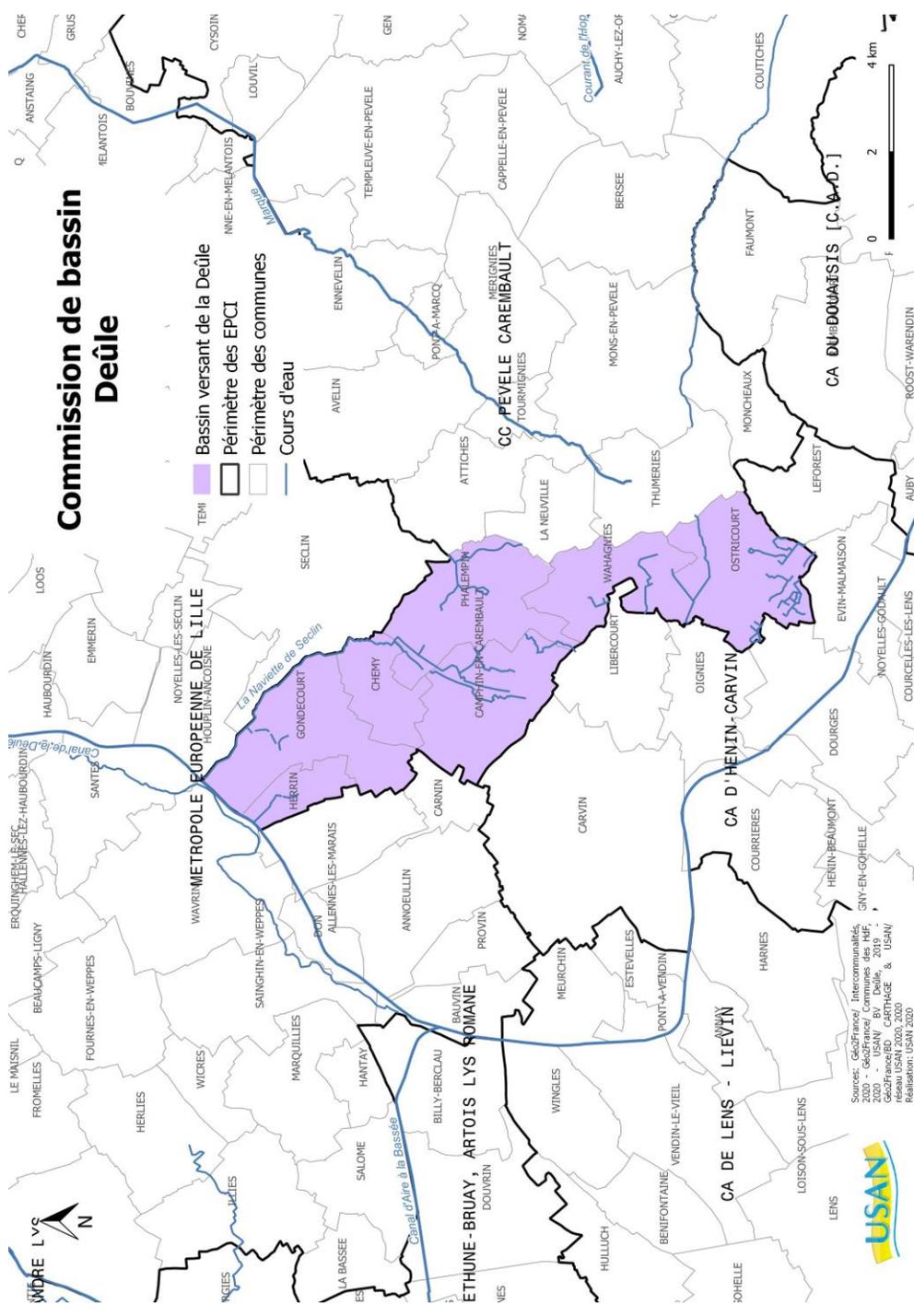
3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Défenses de berges par tunage bois	1	12 h	Août	21 ml
TOTAL	1	12 h	-	21 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- Pas de campagne de piégeage mise en place en 2022. Très peu voire pas d'infestation repérée à l'issue des prospections de terrain.

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	0	70	0	83	0



BASSIN GRANDE BECQUE DE ST JANS

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2022

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2022/2023

	Hiver	
	Eparage	Faucardage
Régie	5.660 ml	12.310 ml
Entreprise JTP	-	18.130 ml
Total	5.660 ml	30.440 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Chantier cours d'eau	1	8 h	Avril	100 ml
Retrait manuel d'embâcles	1	56 h	Sept	-
Chantier plantation	1	32 h	Janv	50 ml
Chantier entretien de bassin de rétention	2	62 h	Juin / Sept	-
TOTAL	5	158 h	-	1.050 ml

Chantiers ORME ACTIVITES	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Chantier cours d'eau	2	300 h	Juin / Nov	1.230 ml
TOTAL	2	300 h	-	1.230ml

3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Défenses de berges par tunage bois	1	24 h	Avril	9 ml
Retrait mécanique d'embâcles	2	34 h	Fev / Mar	-
TOTAL	3	58 h	-	9 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- **Augmentation du nombre de prises** entre 2021 et 2022 : **+95%**.
- Seule la commune de **Boeschepe** n'affiche aucune prise
- La commune de Bailleul affiche à elle seule 63% des prises du bassin de la Grande Becque de St Jans
(239 prises)

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	372	264	197	193	377

BASSIN DES COURS D'EAU D'ESTAIRES

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2022

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2022/2023

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage
Régie	5.190 ml	17.420 ml	16.515 ml	31.125 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Retrait mécanique d'embâcles	2	32 h	Mar / avr	-
Chantier cours d'eau	1	204 h	Fev	700 ml
Chantier lutte contre les invasives (Hydrocotyle)	3	48 h	Mai / Août	1.200 ml
TOTAL	6	284 h	-	1.900 ml

Chantiers association REAGIR	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Chantiers cours d'eau	3	230 h	Juin / Juill	3.010 ml

Chantiers association ORME ACTIVITES	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Chantiers cours d'eau	4	528 h	Juill / Nov	7.680 ml

3 – TRAVAUX DE DEVASSEMENT – ETANG DES 4 FILS AYMON - METEREN - PHASE FINALE

S.A.S. GUINTOLI	Quantité fin 2022
Terrassement et mouvements de terres, curage étang et becque	
- Mise en dépôt sur site	15.124 m ³
- Déblais mis en dépôt provisoire Steenvoorde / Morbecque	8.300 m ³ / 9.290 m ³
- Sédiments évacués en ISDI (déchets inertes)	23.107 m ³
Gabions et enrochements	1.007 m ³
Création des pistes d'accès	1.600 ml
Accompagnement écologique et paysager	
- Passerelles en bois et pontons de pêche	7 ouvrages
- Ganivelles en bois	260 ml
Aménagement écologique de l'étang	
- Plantations d'Hélophytes	6.483 m ²
- Bandes enherbées et berges végétalisées	7.331 m ²
Rénovation plateforme du parking	1.200 m ²

4 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

<i>Chantiers régie</i>	<i>Nb chantiers</i>	<i>Nb heures</i>	<i>Date</i>	<i>linéaire</i>
Chantiers de dévasement de cours d'eau	2	24 h	Août	1.185 ml
Chantier de réfection d'un ouvrage de servitude	1	4 h	Avril	-
Chantier d'élagage de berges woodcracker	1	96 h	Fev	320 ml
Chantier de retalutage de berges	1	4 h	Mars	20 ml
TOTAL	5	128 h	-	1.525 ml

5 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- Augmentation de 69% des prises entre 2021 et 2022
- La commune de Bailleul représente 36% des prises du bassin des cours d'eau d'Estaires avec **303** prises. Viennent ensuite les communes de Le Doulieu (**148**) et Vieux Berquin (**119**).

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	774	397	397	500	845

BASSIN BOURRE / LONGUE BECQUE

FICHE SYNTHETIQUE – BILAN D'ACTIVITE 2022

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2022/2023

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage.	Eparage	Faucardage
Régie	0 ml	34.115 ml	21.880 ml	61.060 ml
Entreprise DUVAL	-	-	-	50.410 ml
Entreprise JTP	-	-	-	28.225 ml
Total	0 ml	34.115 ml	21.880 ml	139.695 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	3	36 h	-
Chantier cours d'eau	6	54 h	1.350 ml
Chantier entretien manuel de bassins (Renescure)	1	24 h	-
Chantier entretien manuel d'ouvrages	4	148 h	-
Chantier de plantation de berges (hélrophytes)	2	68 h	-
Chantier aménagements écologiques (Entretien fascines)	3	372 h	50 ml
Chantier lutte contre les invasives (hydrocotyle)	3	84 h	-
Prospection et surveillance réseau des canaux de la Bourre	1	16 h	-
TOTAL	23	802 h	1.400 ml

Chantiers association ORME ACTIVITES	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	6	972 h	4.890 ml

Chantiers association REAGIR	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	1	118 h	100 ml

3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	Date	Linéaire
Retrait mécanique d'embâcle	6	130 h	Fev / Mars	-
Défenses de berges par tunages bois	5	297 h	Mars / Avr	235 ml
Réfection d'ouvrage de servitude + Déf. de berges	2	80 h	Avril	10 ml
Défenses de berges par enrochements 25T	1	8 h	Avril	19 ml
Chantiers d'élagage de berges Woodcrackers	3	156 h	Fev / Mars	1.000 ml
TOTAL	17	671 h	-	1.264 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- L'augmentation du nombre de prises atteint ici +139%
- 6 communes affichent plus de 100 captures : Haverskerque (**220**), Thiennes (**147**), Hazebrouck (**143**), Boëseghem (**140**), Steenbecque (**133**), et Morbecque (**115**).

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	1.540	683	453	598	1.430

BASSIN YSER

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2022

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2022/2023

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage.	Eparage	Faucardage
Régie	-	4 .300 ml	13.190 ml	97.300 ml
Entreprise DAMBRICOURT	-	-	-	29.415 ml
Total	-	4 .300 ml	13.190 ml	126.715 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	7	64 h	-
Chantier cours d'eau	12	292 h	3.480 ml
Chantier de plantation de berges	3	46 h	570 ml
Chantier entretien manuel d'ouvrages (maçonnerie tête de pont)	1	4 h	-
Chantier entretien manuel de bassins	11	118 h	-
Chantier aménagements écologiques et recharge fascines	4	52 h	-
Chantier lutte contre les invasives (balsamine)	1	4 h	-
Surveillance réseau, vigilance post-crue	1	8 h	-
TOTAL	40	588 h	4.050 ml

Chantiers association ORME ACTIVITES	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	9	1.098 h	8.520 ml
Chantier entretien manuel de bassins	2	226 h	-
TOTAL	11	1.324 h	8.520 ml

3 – CHANTIERS DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	Quantités
Défenses de berges par tunages bois	5	151 h	150 ml
Défenses de berges par enrochements 75 T	2	85 h	166 ml
Retrait mécanique d'embâcles	7	109 h	-
Pose ou réfection d'ouvrages de servitude + Défenses de berges	4	90 h	30 ml
Dévasement de cours d'eau	4	65 h	760 ml
Aménagement de noue – Bassin d'Arnèke	1	31 h	210 ml
Terrassement pour descente aménagée – Bassin d'Arnèke	1	8 h	-
TOTAL	24	539 h	1.310 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- C'est le seul bassin où le nombre de captures diminue par rapport à 2021.
- 16 communes enregistrent moins de 10 prises.

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	1.066	1.525	1.086	1.111	690

BASSIN LYS RIVE DROITE

FICHE SYNTHETIQUE - BILAN D'ACTIVITE 2022

1 - CAMPAGNE DE FAUCARDAGE 2022/2023

	Été		Hiver	
	Eparage	Faucardage	Eparage	Faucardage
Régie	-	13.005 ml	24.115 ml	59.945 ml

2 – CHANTIERS MANUELS ET BRIGADES VERTES

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Retrait d'embâcles	4	22 h	-
Chantier de lutte contre les invasives (hydrocotyle sur la Bourre)	1	16 h	-
TOTAL	5	38 h	-

Chantiers association REAGIR	Nb chantiers	Nb heures	linéaire
Chantier cours d'eau	7	986 h	6.425 ml
Chantier manuel de Retrait d'embâcles (Lawe à Lestrem)	1	56 h	-
TOTAL	8	1.042 h	6.425 ml

3 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU

Chantiers régie	Nb chantiers	Nb heures	Date	linéaire
Retrait mécanique d'embâcles	4	11 h	Fev / Dec	-
Défenses de berges par tunage bois	1	4 h	Mars	12 ml
Réfection d'ouvrages de servitude	2	7 h	Mars	-
Chantier d'égilage Woodcrocker, broyage, débrouss.	1	40 h	Mars	400 ml
TOTAL	8	62 h	-	412 ml

4 – LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

- L'évolution des prises reste modérée entre 2021 et 2022 (+28%)
- Aucune commune n'enregistre plus de 100 captures

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	368	863	413	215	275

L'USAN

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est encore en 2021 à Radinghem-en-Weppes (59320), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

→ **Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :**

- Compétence 1 : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- Compétence 2 : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)

→ **L'USAN en quelques chiffres (au 1^{er} janvier 2022) :**

- Communes et communautés de communes adhérentes : **4 communes et 4 communautés de communes (total 89 communes)**
- Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 040 Kms**
- Superficie des bassins versants = **103 639 Ha**



403, Allée des Prêles – ZA de la Verte Rue – 59270 BAILLEUL